

Séar

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 19 mai 2004 à 13 h 30
Hôtel Cartier
Sainte-Foy

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 MAI 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
REGROUPEMENT DE PROFESSEURS D'UNIVERSITÉS 1
 M. Pierre-André Bourque
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE 27
 M. Jean-Éric Turcotte
REPRISE DE LA SÉANCE
COMITÉ CÔTIER LES ESCOUMINS À LA RIVIÈRE BETSIAMITES 52
 M. Jean-Marie Belisle
DROIT DE RECTIFICATION 60
GREENPEACE 61
 M. Steven Guilbeault
SIERRA CLUB CANADA 72
 M. Daniel Green
MOT DE LA FIN 88

SÉANCE DU 19 MAI 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons débiter dans quelques secondes, être certain que les gens, il y a peut-être des gens qui sont encore dans la descente de l'escalier, on va les laisser arriver et on va débiter dans quelques instants.

10

Alors bonjour mesdames et messieurs, à cette séance de l'après-midi sur le mandat du Bureau d'audiences publiques portant sur les enjeux reliés aux levés sismiques qui pourraient être réalisés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

15

Alors cet après-midi, nous avons cinq (5) inscriptions de mémoires, donc nous allons entendre cinq (5) témoignages. Donc ce n'est pas un après-midi qui est extrêmement chargé en termes de nombre de personnes à entendre, donc nous avons une certaine flexibilité, donc marge de manœuvre pour pouvoir échanger avec les gens qui vont présenter les mémoires.

20

Néanmoins, ce que je demanderais, c'est pour les présentations des mémoires, ce serait d'essayer de prendre, disons, quinze (15) minutes pour présenter le mémoire, une quinzaine de minutes, ça nous permet à ce moment-là d'avoir plus de temps pour échanger avec les gens lorsqu'ils ont terminé leur présentation. Donc, comme je vous dis, vous pouvez prendre vingt (20) minutes, nous avons la marge de manœuvre.

25

Mais la question est toujours, quand même, je vais essayer d'être équitable avec les cinq (5) personnes, les cinq (5) mémoires inscrits, donc on va essayer quand même d'équilibrer le temps réservé à chacun.

30

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
REGROUPEMENT DE PROFESSEURS D'UNIVERSITÉS

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors sur ce, je vais inviter un regroupement de professeurs d'universités qui nous présentent un mémoire, je vais inviter monsieur Pierre-André Bourque à venir à la table.

40

Alors bonjour monsieur, bienvenue.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Bonjour.

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous laisse la parole.

50

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, nous vous remercions de l'opportunité que vous nous donnez de nous exprimer sur les enjeux reliés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Nous avons présenté un mémoire qui est cosigné par cinq (5) professeurs d'universités.

55

J'ai ici qui m'accompagnent, il y a monsieur Michel Malo de l'INRS-Géoressources, pas Géorressources, pardon, ATE maintenant; aux Terres et environnement; monsieur André Desrochers, qui est de l'Université d'Ottawa; madame Donna Kirkwood qui s'excuse de ne pouvoir être ici, de l'Université Laval; et il y a aussi monsieur Bruce Hart, qui est de l'Université McGill, qui lui aussi, n'a pas pu être présent.

60

Nous vous avons présenté, donc, un mémoire que vous jugerez peut-être volumineux, mais nous avons voulu que notre avis soit le mieux documenté possible, je vais donc tenter de vous le présenter de façon la plus succincte, dans ses grandes lignes.

65

Parmi les nombreux enjeux qui sont reliés aux relevés sismiques dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, il y en a un qui est très important, qui nous semble avoir eu peu de considération jusqu'à maintenant, il s'agit du potentiel pétrolier et gazier et ses éventuelles retombées économiques.

70

Si nous avons cru bon de vous présenter un mémoire sur ce sujet, c'est que durant le blitz médiatique qui a suivi l'annonce d'un programme de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe, et même encore aujourd'hui, nous avons entendu et lu des imprécisions, des distorsions de la réalité, voire même des faussetés concernant l'exploration pétrolière et gazière en général, et le potentiel de l'estuaire et du golfe, en particulier. Disons que nous avons perçu, pour le moins, une méconnaissance assez généralisée en ces domaines.

75

Un argument qui a souvent été véhiculé serait à l'effet qu'on mettrait en péril la faune aquatique du golfe et de l'estuaire pour une sorte de chimère: que depuis le temps qu'il se fait de l'exploration pétrolière et gazière dans l'est du Québec, on devrait pourtant se rendre à l'évidence qu'il n'y a pas de pétrole ou de gaz. Donc un potentiel qui serait négligeable.

80

85 Le rapport du Comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques qui vous a été présenté en mars 2004 affirme, et je cite:

"Que le potentiel pétrolier et gazier de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent a été démontré."

90 À notre avis, le Comité d'experts a raison, mais il omet de présenter les éléments et les arguments de cette démonstration. Donc pour éviter tout doute sur ce sujet, et pour contrer l'argument simpliste d'un potentiel qui serait négligeable, nous avons donc cru utile, dans le cadre de la présente démarche du BAPE, de faire le point sur l'état de l'exploration et sur le potentiel en hydrocarbures de l'estuaire du Saint-Laurent.

95 C'est donc en tant qu'universitaires impliqués en enseignement et en recherche fondamentale dans les disciplines qui contribuent directement ou indirectement à l'exploration pétrolière et gazière, et pour avoir participé, en tant que chercheurs, directement à l'exploration dans l'est du Québec, que nous faisons cette démarche.

100 Dans notre mémoire, nous discutons de quatre (4) points touchant l'aspect géoscientifique des enjeux reliés aux levés sismiques, pour trois (3) bassins géologiques bien spécifiques: le bassin d'Anticosti qui, en gros, correspond à l'estuaire, en ajoutant l'île d'Anticosti elle-même; le bassin de Madeleine qui, en ce qui concerne le Québec, correspond au golfe; et
105 le bassin de Gaspésie qui comprend les trois (3) grandes régions Gaspésie proprement dite, vallée de la Matapédia et Témiscouata.

110 On nous demandera peut-être, pourquoi la Gaspésie puisqu'elle ne fait pas partie de l'estuaire ou du golfe, mais d'un point de vue géologique, et dans une perspective d'évaluation du potentiel, on ne peut pas dissocier ces trois (3) bassins. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point.

115 Quatre (4) points donc, le premier point concerne justement le temps, ce temps que certains considèrent comme venant pointer du doigt un potentiel négligeable, il s'agit du temps qu'on a mis à construire une banque de données géoscientifiques fiables. Et pour souligner la perspective historique de la construction de cette banque géoscientifique, nous avons relaté, dans le mémoire, sous forme de tableau, les principales étapes de l'exploration qui ont été franchies au cours du siècle passé jusqu'à nos jours, pour chacun des trois (3) bassins concernés, ainsi que le bilan des levés sismiques et des forages.

120 Il faut bien comprendre que l'exploration pour les hydrocarbures, c'est un processus itératif dans lequel, en simplifiant les choses un peu, un certain nombre d'acteurs interviennent sur deux (2) grands groupes d'activités. D'abord les études qui visent la caractérisation du système pétrolier d'un bassin.

125 Pour le bénéfice de ceux qui ne seraient pas familiers avec la géologie du pétrole, je vais faire ici une parenthèse pour expliquer brièvement ce qu'on entend par système pétrolier.

130 L'obtention d'un champ de pétrole découle d'une conjoncture bien particulière. Il faut, au départ, une bonne quantité de matière organique, il faut que celle-ci soit enfouie dans les sédiments, en absence d'oxygène, qu'elle soit progressivement transformée durant l'empilement des sédiments et que, sous l'effet d'augmentation progressive de la température, bien, cette transformation se fasse en hydrocarbures. À ce stade, on a ce qu'on appelle la roche-mère. En général, la roche-mère ne contient pas suffisamment d'hydrocarbures pour permettre l'exploitation.

135 Ensuite, il faut donc que ces hydrocarbures soient expulsés de la roche-mère sur l'effet des mouvements tectoniques reliés à la tectonique des plaques par exemple, c'est la migration. Et cette migration va venir concentrer dans une roche poreuse, qu'on appelle la roche-réservoir, va venir concentrer ces hydrocarbures.

140 Finalement, il faut que le réservoir soit scellé, c'est ce qu'on appelle un piège. La découverte d'un champ de pétrole, donc, exige qu'on parvienne à résoudre cette conjoncture, c'est-à-dire qu'on puisse caractériser chacun des composants et leur interaction.

145 Donc je disais, d'abord des études de caractérisation du système pétrolier, des études qui impliquent des disciplines comme la cartographie géologique, la sédimentologie, la paléontologie, la stratigraphie, géochimie, géologie structurale et ainsi de suite.

150 Deuxième groupe de travaux, c'est les travaux plus lourds, plus onéreux qui visent la localisation et l'évaluation de pièges, impliquant les travaux de géophysique sismique et, éventuellement, les forages.

155 Au niveau des acteurs, encore une fois en généralisant, on peut dire que les chercheurs universitaires et les chercheurs gouvernementaux interviennent généralement dans les études de caractérisation du système pétrolier alors que l'industrie, elle, se charge plutôt des travaux lourds, onéreux, de localisation et d'évaluation des pièges.

160 Il y a évidemment une interaction entre les deux (2), le premier groupe d'étude sert au support et à l'établissement de stratégies d'exploration alors que la localisation de levés sismiques et les travaux plus lourds vont venir aussi donner une rétroaction sur la caractérisation du système pétrolier.

165 Je reviens donc à notre banque de données géoscientifiques acquise au fil des ans. L'analyse de cette banque nous permet aujourd'hui de tracer les grandes lignes en ce qui concerne la qualité et le niveau de maturité de l'exploration dans l'est du Québec. Quand on parle de maturité ou d'immaturité de l'exploration, là, on se réfère principalement à la quantité de travaux qui ont été exécutés dans un territoire donné et, évidemment, leur qualité.

Où en sommes-nous donc avec l'exploration pétrolière et gazière dans les trois (3) bassins de l'est du Québec?

170 Pour ce qui est du bassin de Gaspésie, contrairement aux deux (2) autres bassins, nous avons accès directement aux roches qui affleurent en surface, ce qui permet donc de cartographier, de faire des relevés géologiques, de mener nos études sur la caractérisation du système pétrolier, sur des échantillons.

175 La banque est riche sur cet aspect et on peut parler de maturité de l'exploration. On sait que le système a fonctionné, on a identifié les roches-mères, les roches-réservoirs potentielles, les chemins probables de migration et plusieurs types de pièges.

180 Par contre, au niveau des levés sismiques, en Gaspésie, et des forages, on parle d'immaturité de l'exploration. Deux mille kilomètres (2000 km) de levés pour un bassin de cette taille, c'est très très peu. Quatre-vingt-dix-sept (97) forages ont été effectués durant plus d'un siècle, dont dix (10) seulement ont été localisés sur une base sismique.

185 Comparativement, disons qu'on a foré deux cent quarante-cinq (245) puits dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, en gros, là, entre Montréal et Québec. Pour mettre ces dix (10) forages en perspective, disons qu'il a fallu cent treize (113) forages secs avant la découverte du grand gisement de Leduc en Alberta. Donc ça vous donne une idée de ce que c'est que l'immaturité de l'exploration au niveau de la sismique et des forages.

190 Pour le bassin d'Anticosti, sauf pour l'île elle-même, le gros du bassin est sous l'eau. La seule façon de caractériser le système pétrolier, bien, c'est par la sismique et les forages, ou bien par des études géologiques sur l'île elle-même et par l'extrapolation des résultats de ces études à la partie subaquatique.

195 Les quelques études ponctuelles sur l'île ont identifié des roches-mères et un bon potentiel en roches-réservoirs. De plus, la découverte de Port-au-Port, à Terre-Neuve, qui se situe dans le bassin d'Anticosti, démontre que le système pétrolier a fonctionné.

200 Pour le moment, on peut difficilement avancer dans nos connaissances sans le support de la sismique et, éventuellement, de forages.

205 Au niveau des levés sismiques, l'exploration est relativement immature, compte tenu ici aussi de la taille du bassin, et pour ce qui est des forages, on a foré quatorze (14) puits, tous localisés sur l'île seulement, pour un ratio d'un puits par huit mille six cent quarante-cinq kilomètres carrés (8645 km²). En comparaison, le ratio est d'un puits par cent cinquante kilomètres carrés (150 km²) dans les Basses-Terres, donc une proportion de près de soixante (60) fois moindre pour Anticosti.

210 Dans le bassin de Madeleine, au Québec, le bassin est entièrement sous l'eau, sauf pour les Îles-de-la-Madeleine évidemment. Seule la géologie des Îles, donc les trois (3) forages sur ces îles peuvent nous renseigner sur le système pétrolier. C'est très peu pour un si grand bassin.

215 Par contre, ce qu'on connaît du bassin, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, indique que le système pétrolier a fonctionné. D'ailleurs une structure est déjà prête à être forée, la structure de Old Harry.

220 Ici aussi, l'avancement des connaissances ne peut progresser que par des levés sismiques et des forages. Et comme pour le bassin d'Anticosti, on peut parler d'immaturité de l'exploration au niveau des levés sismiques et des forages. Seulement trois (3) puits ont été forés au Québec dont un a avorté à cause de problèmes techniques, pour un ratio d'un puits par quinze mille kilomètres carrés (15 000 km²), c'est donc cent (100) fois moins que dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.

225 Il est à noter que sept (7) puits ont été forés hors-Québec, dont deux (2) ont produit des hydrocarbures. Comme perspective, disons qu'il a fallu quarante-deux (42) puits secs avant la découverte d'Hibernia au large de Terre-Neuve.

230 La conclusion générale de cette analyse de la banque de données géoscientifiques est que nous savons que les systèmes pétroliers ont fonctionné dans les trois (3) bassins et que, présentement, seuls des levés sismiques, et éventuellement des forages, pourront faire progresser notre connaissance de ces systèmes et, éventuellement, cerner des réservoirs.

235 Le deuxième point dont nous discutons dans le mémoire touche la nécessité de procéder à de nouveaux levés sismiques. C'est certain que l'exploration pour les hydrocarbures est très dépendante des connaissances géoscientifiques mais elle l'est tout autant de la technologie.

240 Il s'est fait dans le passé quelque trente-trois mille kilomètres (33 000 km) de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe, avec une technologie ancienne, loin d'être aussi performante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

245 Sans rendre totalement caduques les informations obtenues de ces anciens levés sismiques subaquatiques, les récents progrès, la technologie dans le domaine de la géophysique sismique et, en particulier dans la sismique 3-D, trois (3) dimensions, commande l'exécution de nouveaux levés sismiques. Les images obtenues avec la technologie la plus récente sont d'une qualité de loin supérieure à celle obtenue anciennement et permet de détecter des structures qui n'étaient pas visibles auparavant. La figure 5 de notre mémoire donne un exemple de cette qualité.

250 Dans le mémoire, nous discutons aussi du contexte structural particulier de l'orogène appalachien et nous expliquons comment une sismique à haute résolution couplée à une modélisation cinématique peuvent contribuer à la construction de modèles d'exploration fiables.

255 Le troisième point dont nous discutons dans le mémoire concerne directement le potentiel pétrolier et gazier et veut montrer qu'une bonne compréhension de la géologie de

l'estuaire et du golfe constitue la clé d'une modélisation réaliste du potentiel de tout l'est du Québec.

260 Nonobstant tout ce que je viens de vous dire concernant l'immatunité relative de l'exploration pétrolière et gazière dans l'est du Québec, on peut conclure avec un degré de fiabilité suffisamment élevé que l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent présentent un potentiel pétrolier et gazier très prometteur.

265 Cette conclusion se fonde sur les connaissances acquises de la géologie de surface, dans les zones terrestres de Gaspésie, Matapédia, Témiscouata et de l'île d'Anticosti, ainsi que sur les levés sismiques anciens pour la partie subaquatique et plus récents sur terre, dans l'ensemble du territoire.

270 Il a été démontré que la roche-mère existe, que le synchronisme voulu entre génération des hydrocarbures, migration et disponibilité de roches poreuses a existé. À ce stade-ci, on n'a plus à faire la démonstration que le système pétrolier a fonctionné, l'exploration en est présentement au stade de la localisation de réservoirs et de pièges.

275 Plus spécifiquement, parlons de l'estuaire. Celui-ci offre plusieurs situations favorables pour des réservoirs et des pièges tant structuraux que stratigraphiques. Nous avons présenté dans le mémoire deux (2) exemples de modèles qui illustrent le potentiel de l'estuaire. Ces modèles ne sont pas gratuits, mais s'appuient sur des données factuelles et des postulats acceptables dans le domaine des géosciences. Je vais pas les commenter ici en détail mais simplement signaler ce qu'ils nous enseignent en tant que potentiel.

280 Le premier modèle, qui est montré par la coupe conceptuel de la figure 7, là, pointe deux (2) choses importantes. Un, que l'architecture géologique à la jonction entre l'orogène appalachien et la plate-forme du Saint-Laurent, qui se fait quelque part dans l'estuaire, présente une situation fort probablement semblable à celle qui se trouve du côté de Terre-Neuve, là où on a découvert des réservoirs d'hydrocarbures. Et deux, qu'entre le front appalachien et l'île d'Anticosti, les vieux profils sismiques de SOQUIP suggèrent de grandes structures qui, si elles s'avéraient vraies sur des nouveaux profils sismiques à plus forte résolution, et si elles contenaient des hydrocarbures, on obtiendrait véritablement des champs de pétrole géants.

290 Le second modèle, lui, qui est présenté à la figure 8 du mémoire, postule la présence d'une longue barrière récifale à la marge du plateau continental d'Anticosti au temps silurien, c'est-à-dire il y a quatre cent vingt millions (420 M) d'années. Cette hypothèse se fonde sur notre connaissance de la géologie de la Gaspésie, où un système récifal a été bien identifié et caractérisé. Si ce grand système récifal Gaspésie-Anticosti postulé s'avérait réel, et là seuls les profils sismiques peuvent nous le dire, et que les masses de calcaire récifal ont été chargées en hydrocarbures, on pense à un gisement d'une ampleur d'au moins celle d'un Leduc en Alberta.

295

300 En ce qui concerne le golfe, de grandes structures reliées à du diapirisme salifère ou des structures sous discordance peuvent avoir agi comme pièges structuraux ou stratigraphiques. Une de ces grandes structures, la structure Old Harry, est aujourd'hui bien cernée et considérée comme prête à forer. Le rapport du Comité d'experts de mars 2004, d'ailleurs, souligne avec justesse son potentiel qui, et je cite:

305 "Permettrait d'approvisionner le Québec en gaz naturel pendant environ vingt (20) ans."

310 L'incidence des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe ne se limite pas à la seule évaluation du potentiel de ce territoire subaquatique, mais déborde sur l'évaluation du potentiel de Gaspésie, Matapédia, Témiscouata et de l'île d'Anticosti. Et ça c'est un aspect très important.

315 Les connaissances acquises de ce territoire permettraient d'avoir une image globale du couple Appalaches-plate-forme du Saint-Laurent, et viendraient éclairer notre compréhension de la géologie terrestre de part et d'autre de la zone subaquatique. Elles contribueraient ainsi à parfaire nos modèles géologiques dans ces régions, ce qui conduirait à développer de meilleures stratégies d'exploration dans ces deux (2) régions terrestres.

320 Finalement, le quatrième point dont nous traitons dans le mémoire est l'incidence des relevés sismiques sur l'avancement de la science des chaînes de montagnes, ce qu'on appelle dans notre jargon les orogènes.

325 L'architecture d'une chaîne de montagnes résulte de processus géodynamiques qui prennent racine à des profondeurs kilométriques dans la croûte terrestre à la faveur de la tectonique des plaques. Notre connaissance de l'orogène appalachien d'ailleurs se fonde principalement sur une cartographie géologique de surface qui, par sa nature, ne présente qu'une vue tout à fait superficielle de l'architecture de l'orogène. On comprendra que la géophysique sismique constitue l'outil privilégié pour donner une image de l'architecture profonde d'une chaîne de montagnes.

330 Ces dernières décennies, la communauté scientifique a grandement bénéficié de grands programmes nationaux de sismique réflexion à grande échelle. Dans notre mémoire, on a cité quelques exemples. Citons le profil sismique profond de la région de Québec même, par exemple, qui montre la jonction Appalaches-plate-forme du Saint-Laurent. Cette jonction, elle est aussi connue sur des profils sismiques du côté de Terre-Neuve, le secteur de la Gaspésie-Anticosti constitue présentement un trou qui viendrait combler ces levés sismiques entre la région de Québec et la région de Terre-Neuve.

340 L'acquisition d'images sismiques donc dans ce secteur des Appalaches serait unique et fort utile pour comprendre globalement l'évolution des chaînes de montagnes le long de marges irrégulières de collision, parce que seules les Appalaches ou à peu près seulement les Appalaches présentent ce genre de situation.

345 Pour conclure, dans l'ensemble, nous ne vous disons pas qu'il faille ou non procéder aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe. Notre intention est de donner l'heure juste sur le potentiel pétrolier et gazier de ce territoire et sur l'incidence d'une connaissance géologique adéquate de ce territoire sur les progrès de l'exploration dans le bassin de Gaspésie et sur l'avancement des géosciences.

Les choix sociétaux sont pas toujours faciles à faire, pas plus que l'évaluation des risques, mais il est important qu'ils doivent être faits sur des connaissances factuelles.

350 Une découverte importante dans l'estuaire ou le golfe, tout comme d'ailleurs en Gaspésie ou sur Anticosti, générerait une activité économique très importante pour la Gaspésie, la Côte-Nord ou les Îles-de-la-Madeleine. Elle pourrait conduire le Québec à une autosuffisance énergétique dans le domaine des hydrocarbures, particulièrement du gaz naturel.

355 On parle évidemment d'emplois de haut niveau pour nos techniciens, ingénieurs, chercheurs, comptables, économistes, etc., mais aussi de l'émergence d'une économie fondée sur des industries de haute technologie. C'est là donc un enjeu très important.

360 S'il fallait freiner l'exploration, il faudrait bien s'assurer que ce soit pour les bonnes raisons. Sans l'ombre d'un doute, nous croyons que s'il est démontré, autrement que sur des perceptions, que les levés sismiques perturbent de façon significative l'écologie du golfe et de l'estuaire, ils ne doivent pas être exécutés. Nous croyons qu'effectivement l'approche de précaution vaut pour la faune aquatique de l'estuaire et du golfe, mais nous croyons qu'elle vaut aussi pour la survie économique de la population de l'est du Québec.

365 L'argument d'un potentiel pétrolier et gazier négligeable pour l'estuaire et le golfe est, à notre avis, irrecevable sur le plan scientifique, et ne doit pas être retenu dans l'évaluation de risques à laquelle doit procéder le BAPE.

370 Je vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

375 Alors nous vous remercions monsieur Bourque.

Bien entendu, nous avons quelques questions à poser en regard avec votre mémoire. Je vais laisser la parole à mon collègue de gauche, c'est un géologue, je vais lui laisser l'honneur de vous poser les premières questions.

380 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Géologue et confrère aussi.

385 J'avais une question un peu technique, je commencerais par une question à la figure 5
du rapport, où on compare les levés de sismique de 1970 et 90. Il y a pas vraiment de
discussion pour le bassin de l'Antarctique quant à la qualité relative des données de sismique
réflexion.

390 Est-ce qu'on pourrait avoir un commentaire sur...

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Je comprends, mais je m'excuse, je comprends pas la question.

395 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

À la figure 5, on compare, on veut montrer que les données de sismique, qu'il y a eu un
avancement technologique important entre 70, disons, et 90, mais il y a pu aussi en avoir un
important entre 70 et 82-83, en termes technologiques.

400 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

Oui.

405 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Mais il y a pas de commentaire.

410 Je veux savoir un peu quelle est votre perception de la valeur de ces levés de sismique
là qui est quand même pour à peu près, je pense que c'est quinze mille kilomètres (15 000 km)
sur le bassin d'Anticosti. Juste commenter sur la valeur de ces levés-là.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

415 Lesquels levés sismiques? Les levés sismiques dans le bassin d'Anticosti?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Oui, c'est ça, oui.

420 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

Les derniers?

425 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Bien, faits en 82-83, là. Il y a pas de commentaires vraiment dessus.

430 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

Non, on n'a pas de commentaires véritablement sur ça. C'est l'ancienne technologie, il y avait pas de levés sismiques 3-D à l'époque, c'est une ancienne technologie.

435 Si on regarde les levés de SOQUIP par exemple, je fais allusion aux levés de SOQUIP, disons qu'on devine les choses plutôt que de voir des choses. Ça suggère, par exemple, de grandes structures où on n'est pas véritablement capable d'identifier de grandes structures, comme les levés sismiques qu'on pourrait faire aujourd'hui où véritablement on est capable d'imager les structures.

440 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Donc ça serait une technique semblable à celles de soixante-dix, qui ont été utilisées en quatre-vingt-dix?

445 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

Oui, oui, oui. 70-82, c'est du même acabit.

450 Aujourd'hui, on est capable d'aller chercher des structures de l'ordre d'une centaine de mètres de hauteur, par exemple, quand on parle d'essayer de définir des masses récifales ou des masses calcaires, une centaine de mètres, ça commence à être une excellente résolution.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

455 Mais est-ce que le rapport, la proposition de GSI d'étude de levés de sismiques pourrait peut-être nous le préciser, je pense que c'était surtout du 2-D qu'on voulait?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

460 2-D, oui oui, oui oui. Non, il y a pas uniquement du 3-D, il y a du 2-D qui est excellent aussi aujourd'hui.

Mais on peut aller, dans certains secteurs, on peut aller avec du 3-D, dépendamment des besoins.

465

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

470 Une question qui est pas directement abordée dans le rapport et qui est un peu en relation avec des choses qu'on voit ailleurs dans d'autres documents, c'est: est-ce que vous avez regardé un peu quel serait l'impact de l'identification d'habitats critiques ou de zones critiques sur la connaissance soit du potentiel ou de la géologie donc de la région?

475 Parce qu'en supposant que ces habitats critiques là ne seraient pas nécessairement accessibles à l'exploration sismique ou à l'exploitation?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

480 Je suppose que si on identifie des habitats critiques sur des données factuelles, je suppose qu'on pourrait les soustraire à l'exploration, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

485 Mais est-ce qu'il y aurait pas des endroits qui pourraient, par contre, être des endroits clés de compréhension ou même endroits où il pourrait y avoir des habitats critiques?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

490 Oui, mais il faut commencer par identifier les endroits critiques où on ne peut pas explorer avant de dire, bon, on n'explorera pas dans cet endroit, on va explorer ailleurs.

En fait, tout l'estuaire et le golfe est intéressant pour la sismique.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

495 Ça, j'en doute pas.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

500 Donc il faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faut commencer par identifier les endroits critiques et ensuite, je suppose qu'on pourra faire l'exploration.

PAR LE PRÉSIDENT:

505 Justement monsieur Bourque, pour revenir sur la question de la qualité des levés sismiques, par exemple si on prend la structure Old Harry, bon, on s'aperçoit que Corridor Ressources a quand même fait un des levés sismiques très ciblé, en 98, par exemple, donc c'est-à-dire que les anciens levés sismiques avaient donné quelque chose. C'est-à-dire que quelqu'un a dû voir un potentiel, un prospect, je sais pas, quelque chose?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

510

Effectivement, c'est un peu ce que je vous disais, sur les anciens levés, on devine des structures, il faut absolument revenir sur ces structures-là. Et c'est ce que Corridor a fait avec Old Harry. Ils sont revenus, là, avec de la sismique de bien meilleure qualité, et ont pu véritablement cerner la structure.

515

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous une idée, dans l'ensemble disons du golfe, on peut y aller, on peut prendre le bassin Madeleine, par exemple, ou bon, au large de l'île d'Anticosti, est-ce qu'il y a beaucoup de ces structures-là que l'on devine actuellement, c'est quoi l'ordre de grandeur, c'est cinq-dix-quinze-vingt (5-10-15-20)? C'est combien?

520

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Difficile à dire parce que je dois vous dire qu'il y a rien de public dans tout ceci. Et tous les levés sismiques appartiennent à des compagnies, ou encore à SOQUIP, à l'époque PAREX.

525

Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'on nous dit qu'il y a des structures, mais je ne les ai pas vues, je peux pas vous dire, il y en a dix (10) ou il y en a vingt (20), ou il y en a trente (30). Actuellement, ce n'est pas du domaine public.

530

Semble-t-il que SOQUIP va mettre dans le domaine public très prochainement tous ses levés sismiques.

535

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon apparemment, ce que j'ai pu voir sur le site de LGF, c'est qu'il y avait environ un mois et demi (1 ½), SOQUIP vend ses résultats de levés sismiques. Ils sont en vente. Il y a un mois et demi (1 ½), ils étaient à vendre. Disons, c'est ce que je me souviens quand j'ai regardé sur leur site, là.

540

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Bon enfin, on nous dit, à partir du ministère d'Énergie et Ressources, qu'un grand nombre de ces levés seraient disponibles au public.

545

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

550

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Nous, universitaires, qui ne pouvons acheter ces trucs, on compte sur ça, évidemment.

555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Parce qu'il y avait la nuance, il y avait un mois et demi (1 ½) c'était marqué que c'était à vendre, donc ils les mettraient publics, c'est-à-dire les gens pourraient les consulter...

560 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

Un communiqué du ministère nous le disait.

PAR LE PRÉSIDENT:

565

La grande question aussi qui semble revenir, lorsqu'on regarde des descriptions d'autres avis sur la géologie, vous semblez être beaucoup plus affirmatif sur le potentiel réel, c'est toujours embêtant quand on utilise le mot "potentiel", mais il m'apparaît qu'une des grandes questions, c'est effectivement, là on dit, vous parlez que les pièges sont en place, les structures sont potentiellement là, mais y a-t-il ou n'y a-t-il pas des hydrocarbures d'emprisonnés dans ces structures?

570

Donc le fond de la question, c'est, je pense que c'est ça que les gens se posent. Vous avez l'air très affirmatif, donc vous avez l'air d'être sûr qu'il y en a?

575

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Non. Je suis affirmatif de vous dire qu'il y a fort probablement des structures qui ont été identifiées soit sur terre à partir de la sismique ou soit à partir de la vieille sismique dans le golfe et l'estuaire.

580

On peut être très affirmatif sur le fait que le système pétrolier ait fonctionné ou pas, c'est-à-dire qu'il y a eu des hydrocarbures de formés, qu'ils ont migré, mais il y a qu'un seul test pour savoir s'il y a des hydrocarbures dans une structure, c'est le forage. Et personne pourra vous dire, fore là, c'est certain qu'il va y avoir des hydrocarbures.

585

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, ça je peux concevoir ça.

590

Mais est-ce le potentiel est réel, parce qu'on dit oui, il y a peut-être eu des hydrocarbures, oui, énormément, mais ils sont peut-être partis depuis des centaines de millions

d'années. Si leur migration s'est faite avant que les structures soient mises en place, par exemple, donc ils sont partis dans la nature, dans l'atmosphère, on pourrait dire comme ça.

595

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

C'est justement le travail, j'ai essayé d'expliquer, le travail de décrypter la conjoncture, c'est d'essayer de savoir à quel moment se sont formés les hydrocarbures, et ça il y a des moyens de le faire avec la géochimie organique; à quel moment ils ont pu migrer, il y a moyen de le faire aussi avec des études structurales, etc.; et est-ce qu'il y avait des réservoirs de disponibles et est-ce que ces réservoirs étaient poreux.

600

On a les moyens de faire ces prédictions. Et comme je vous l'ai dit, dans les trois (3) bassins, on a suffisamment d'assurance qu'effectivement le système a fonctionné.

605

Maintenant, il reste à découvrir des structures. On sait qu'il y a des structures, et la seule réponse à savoir s'il y a ou non des hydrocarbures, c'est le forage. Et donc ça, c'est toute la problématique de l'exploration, si on était capable de garantir à une compagnie qu'il y a des hydrocarbures dans une structure, on viendrait riche assez rapidement.

610

Donc les compagnies pétrolières, les sociétés pétrolières prennent toujours un certain risque. Donc c'est une évaluation de risque, jusqu'où pouvons-nous aller, jusqu'où pouvons-nous investir pour forer une structure?

615

Et donc, comme je vous dis, au Québec, on en est au stade où on sait que le système a fonctionné, on sait qu'il y a potentiellement des structures, on a des hypothèses de travail qui sont solides, il faut aller de l'avant.

620

Pour aller de l'avant, actuellement, on est au stade où il faut faire de la sismique, la sismique sur terre, en Gaspésie, Matapédia et Témiscouata, et on en fait actuellement, sismique sur Anticosti, mais aussi sismique, malheureusement, entre les deux (2), dans l'estuaire et dans le golfe.

625

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez mentionné des potentiels, notamment la marge du front appalachien, bon, des potentiels pour la Gaspésie notamment, au large de l'île d'Anticosti, il pourrait être de l'envergure de Leduc, des champs de Leduc en Alberta, mais ce que vous soulignez là, c'est des découvertes majeures.

630

Par contre, lorsqu'on regarde par exemple du côté terrestre, qui détient des droits d'exploration actuellement, on s'aperçoit que c'est les compagnies juniors, il semble que les compagnies principales, seniors, Exxon et autres, Shell, sont hors du secteur du Québec. Donc...

635

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

640 Effectivement pour une compagnie, la problématique actuellement dans les compagnies pétrolières, je suis pas versé en économie, là, mais la problématique actuellement, c'est rendement très rapide, rendement à l'intérieur de deux (2) ans. Et donc pour l'instant, pour ces compagnies-là, forer en Gaspésie, la dimension des réservoirs potentiels semble pas les intéresser.

645 Par contre, si on arrivait à mettre en évidence des réservoirs qui pourraient être beaucoup plus grands, et c'est pour ça qu'on parle de l'estuaire et du golfe, ça, ça pourrait drôlement les intéresser.

PAR LE PRÉSIDENT:

650 Je vous remercie.

Monsieur André.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

655 Oui, peut-être dans le rapport d'Hydro-Québec, on parle que l'exploration serait une activité économiquement risquée.

660 Pouvez-vous me commenter votre propos, quand je lis le rapport, me laisse entendre évidemment le potentiel semble élevé, mais est-ce qu'il y a quand même un risque, est-ce que...

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

665 Il y a toujours un risque. Comme je viens de dire, il y a une évaluation de risque à faire.

670 L'exploration pour le pétrole, comme ça l'est pour les mines, bien, c'est pas tout à fait les mêmes montants qui sont impliqués. L'exploration pour le pétrole implique de très forts montants. On parle en millions de dollars en général. Et donc il y a toujours un risque important.

Et effectivement, si on veut actuellement explorer uniquement en Gaspésie, le risque est très élevé. Si on s'étend au golfe et à l'estuaire, le risque est certainement beaucoup moins grand, parce qu'on a des chances de trouver des réservoirs beaucoup plus importants.

675 Jusqu'à maintenant, en Gaspésie, la seule preuve qu'on a fait, c'est que les réservoirs étaient relativement modestes. Il y a une production actuellement en Gaspésie, mais c'est très modeste comme production.

680 Et donc si, au Québec, on veut véritablement chercher de grands réservoirs, pour l'instant sur une base scientifique, sur une base géoscientifique, on doit dire golfe et estuaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

685 Alors si je comprends bien, c'est explorer en priorité le bassin madelinien et le chenal laurentien?

Ça serait ça, ce que je regarde sur les cartes, là, ça serait les deux (2) secteurs prioritaires pour vous?

690 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

Pour l'exploration, pour les sociétés d'exploration, oui. Sûrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

695

Ça serait les deux (2) endroits plutôt que par exemple l'île d'Anticosti elle-même.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

700

C'est ce qu'on a vu qui est arrivé avec Shell, il y a quelques années, Shell a commencé à explorer en Gaspésie. Ils se sont déplacés vers Anticosti, mais en se déplaçant vers Anticosti, c'est beaucoup plus l'estuaire qu'ils visaient que la Gaspésie ou Anticosti.

PAR LE PRÉSIDENT:

705

Très bien.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

710

Dans votre présentation des efforts de la maturité des différentes régions, l'indicateur qui semblait être clé, de la façon dont vous le présentez, c'est le nombre de puits au kilomètre carré.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

715

C'est-à-dire oui, quand on parle de maturité, là, comme je vous ai dit, c'est souvent quelle est la quantité de travaux qui ont été faits.

720

Si par exemple, dans une région comme les Basses-Terres du Saint-Laurent, on a fait plus de deux cents (200) puits, deux cent quarante-trois (243) puits, les compagnies sont pas très intéressées à retourner là.

En Gaspésie, on a dix (10) puits, donc c'est immature. Tandis que si on parle des Basses-Terres du Saint-Laurent, on commence à approcher la maturité.

725 Donc c'est un critère, maturité-immaturité, qui veut simplement dire où on en est rendu dans nos connaissances, là, tout simplement.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

730 Et dans le cas du golfe, j'imagine que là, on n'est pas en terre, donc les puits coûtent beaucoup plus cher à faire, donc on parlerait d'une exploration mature, dans le cas du golfe, du bassin de Madeleine par exemple, ça correspondrait à combien de puits au kilomètre carré?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

735 Dans le cas du bassin de Madeleine, au kilomètre carré, je peux pas vous dire, mais on devrait parler en plusieurs dizaines de puits, très certainement, là. On commençait à dire, bien, on commence à avoir des connaissances. À partir du moment où on a vérifié par forage exploré, par forage plusieurs structures et qu'elles sont sèches, évidemment, les probabilités
740 diminuent.

Sauf comme je vous ai donné quand même des exemples, ça prend quand même un bon nombre de puits avant qu'on arrive, j'ai parlé des grands champs, là, Hibernia et Leduc, ça prend quand même un certain nombre de puits avant qu'on arrive à trouver.

745

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai une petite question, je vous laisse la parole après.

750 Dans la page 23 de votre mémoire, vous faites allusion, bien entendu, au fait que des découvertes importantes dans le golfe ou en Gaspésie généreraient une activité économique très importante pour les régions côtières, limitrophes.

755 Bon, souvent, on est allé aux Îles en première partie d'audience, bon, aux Îles-de-la-Madeleine, la situation m'apparaît différente de ce qu'on peut voir au Québec, parce que justement, il y a deux (2) structures identifiées au Îles-de-la-Madeleine, Old Harry, puis une autre qui est située sur une des îles. Donc ces structures-là, si je comprends, sont pratiquement prêtes à être forées, les gens sont rendus, disons, à une étape plus loin par rapport aux levés sismiques.

760

Et leur inquiétude, c'est de voir que l'exploration, éventuellement l'exploitation entraînerait une dégradation de leur milieu qui ferait par exemple que des secteurs seraient soustraits à la pêche ou il y aurait une dégradation des ressources de pêche. Et que ces gens-là n'ont pas de spécialité, c'est des pêcheurs, par exemple.

765 Donc comment ces gens-là, après ça, dire, bien je perdrais mon emploi en tant que pêcheur, mais comment je pourrais retrouver, je suis pas ingénieur, ou je suis pas technicien spécialisé en milieu du domaine pétrolier.

770 Donc comment concilier le risque que présentent des exploitations ou des forages de plusieurs dizaines de puits autour des Îles-de-la-Madeleine, par exemple, dans le bassin de Madeleine, et l'avenir pour les gens qui vivent sur les Îles-de-la-Madeleine, à ce moment-là? C'est quoi les conditions pour garantir...

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

775 D'abord, il n'est pas prouvé qu'il y a une exclusion entre des activités de forage, d'exploration, et la pêche.

780 Une activité de forage, c'est très très localisé, ça touche peut-être un tout petit secteur, peut-être que dans un petit secteur comme ceci, bon, peut-être qu'on pourrait nuire à la pêche pour ce petit secteur, mais ça veut pas dire qu'on va nuire à la pêche dans tout le secteur autour des Îles-de-la-Madeleine. Donc c'est la première chose, il y a pas nécessairement exclusion entre les deux (2) activités.

785 On dit, les gens des Îles-de-la-Madeleine, c'est vrai qu'il y a des gens des Îles-de-la-Madeleine qui ne sont pas spécialisés, mais quand on dit une activité économique, ça va d'à peu près tous les métiers, ça va de l'ingénieur jusqu'à la manœuvre. On a formé, dans mon département par exemple, beaucoup de géologues qui venaient des Îles-de-la-Madeleine et qui travaillent plus, aujourd'hui, aux Îles-de-la-Madeleine, qui peut-être seraient intéressés à y retourner aussi, là, des ingénieurs aussi et ainsi de suite.

790 Il est certain que dans l'ensemble, et ça, ça a été démontré dans d'autres pays, dans d'autres secteurs, qu'une découverte importante va générer une activité économique importante. On a donné des chiffres, là, je veux pas revenir sur ces chiffres, ça a été démontré.

795 Maintenant, je pense pas qu'on puisse dire qu'il y a une exclusion obligatoire entre les pêches et les activités d'exploration. D'ailleurs en mer du Nord, il se fait beaucoup de pêche, dans la mer d'Irlande, il se fait beaucoup de pêche, on a fait énormément d'exploration pétrolière.

800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

805 Dernière question, tantôt vous avez cité l'exemple d'Hibernia, on parlait d'une quarantaine de puits à Hibernia avant d'avoir une découverte exploitable.

La fréquence, ça s'est fait sur combien d'années, ça, ce nombre de puits là, donc est-ce qu'il y avait quatre-cinq (4-5) ou est-ce qu'il y avait une plate-forme à la fois qui était présente pour forer ou il y en avait quatre-cinq (4-5) à la fois?

810 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

Non non, il y avait une (1) ou deux (2) plates-formes.

PAR LE PRÉSIDENT:

815

Une (1) ou deux (2).

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

820

Ça aussi, c'est un truc qu'on véhicule. On se dit, on va avoir, l'estuaire du Saint-Laurent va être couvert de plates-formes.

Si jamais on réussit à amener plus qu'une plate-forme dans l'estuaire du Saint-Laurent, ça va être énorme. Il y aura jamais plus qu'une (1) ou deux (2) plates-formes au grand grand maximum. Parce qu'amener une plate-forme de forage, c'est pas une petite opération, là. On déplace pas les plates-formes de forage comme ça.

825

PAR LE PRÉSIDENT:

830

Donc cette plate-forme, à ce moment-là, prendre quelques mois à creuser un puits...

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

835

Ça prend quelques mois, oui, et encore une fois, ils ne peuvent pas rester dans l'estuaire ou dans le golfe durant la période où il y a des glaces, donc il y a uniquement une fourchette, là, de temps qui est possible pour ces exploitations.

Et pour l'exploitation, c'est la même chose, on s'attend, on se dit, il va y avoir des plates-formes partout. Non, l'exploitation, aujourd'hui, si exploitation il y a, ça se fait à partir de barges qui sont ancrées, comme on en voit plein dans l'estuaire, ou à partir de pipelines même, qui sont sur le fond marin.

840

PAR LE PRÉSIDENT:

845

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

850 Oui, pour revenir sur Hibernia, est-ce que ça a été, bon, l'exploration sismique qui a mené à la découverte d'Hibernia, c'était dans quelles années à peu près?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

855 Ah Hibernia, on monte dans les années quatre-vingt-quatre-vingt-dix, là, essentiellement.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

860 Bien, la question qui nous vient des fois à l'esprit en lisant le document, quand on compare avec Hibernia, c'est de se demander si, pourquoi à l'époque, si les données de sismiques avaient permis d'amener éventuellement des forages, donc d'identifier des structures sur Hibernia, on peut pas le faire pour le secteur ici?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

865 Bien, la question est simple, on a découvert des puits dans le passé sans sismique, on a découvert des puits de forage avant l'avènement de la sismique, on en a découvert avec l'avènement de la sismique, les premiers travaux de sismique, qui donnaient des indications, avec beaucoup plus de difficulté, puis aujourd'hui, la sismique étant meilleure, on a encore plus
870 de chances de découvrir des choses.

On a découvert des choses avec Hibernia, avec la sismique de l'époque, est-ce qu'on aurait découvert beaucoup plus rapidement avec une meilleure sismique, ça c'est hypothétique.

875 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Une autre question, c'était, est-ce que, si j'ai bien compris, il y a pas, vous ne voyez pas de difficulté avant que l'exploration sismique démarre, si elle a à démarrer, puis on identifie des zones sensibles, qu'on procède à différents types de travaux qui permettraient donc d'évaluer
880 les impacts sur l'environnement?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

885 Je crois que c'est assez clair dans ce qu'on a dit, que le jour où on aura démontré que ce genre de travail sismique peut avoir une influence sur l'écologie du golfe, je pense qu'on doit arrêter, l'écologie de l'estuaire ou du golfe, je pense qu'on ne doit pas exécuter ces travaux.

890 Ce qu'on essaie de dire, c'est que l'enjeu est très important et qu'on doit freiner l'exploration si on a des bonnes raisons de le faire. Mais qu'on le fasse pour les bonnes raisons.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

895 Mais que dites-vous des écologistes qui considèrent que leur connaissance des comportements des animaux marins, etc., est encore très très immature.

Et est-ce que ça, ça serait pas plus important à connaître avant de continuer l'exploration?

900 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

905 Je ne suis pas habilité à juger ce qu'on connaît et ce qu'on ne connaît pas dans ce domaine, ce n'est pas mon domaine de recherche. Je ne peux que, en tant que citoyen, regarder ce qu'on nous présente et de dire, bien, de l'exploration, il s'en fait depuis très longtemps, partout à travers le monde.

910 Des accidents reliés aux travaux sismiques qui se faisaient à une époque avec véritablement de la dynamite, là, pas avec les bulleurs qu'on a aujourd'hui, on n'a pas noté beaucoup d'accidents, que je sache. Enfin, du moins, ce qui est donné dans la littérature.

915 Le rapport des experts a quand même présenté des chiffres en ce qui a trait au niveau de bruit. Je ne suis pas non plus suffisamment expert dans le domaine pour savoir si c'est réaliste ou c'est pas réaliste, mais ils ont quand même montré qu'à une certaine distance des tirs, il n'y avait peu d'effets sur la faune, les mammifères.

Encore une fois, là, c'est une opinion de citoyen, je me dis, il me semble qu'il y a quand même pas mal d'études qui existent et qu'on devrait tabler sur les études qui existent actuellement pour prendre, encore une fois pour faire une évaluation de risque.

920 Le risque zéro n'existe pas. Je pense que ça, c'est clair au point de départ, le risque zéro n'existe pas. Et donc, il faudra qu'il y ait un certain niveau d'évaluation.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

925 Dans un autre ordre d'idée, comme vous êtes cinq (5) auteurs, vous couvrez trois (3) institutions je pense, trois (3) ou quatre (4) institutions.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

930 Quatre (4) institutions.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

935 Je me demandais, dans vos institutions respectives, lorsqu'un chercheur ou un
professeur doit, dans sa recherche, faire des levés, que ça soit à l'aide d'étinceleurs, bulleurs ou
autres, est-ce qu'il est soumis à un code de respect environnemental qui, même s'il n'existait
que pour une corporation, ou que pour un groupe de professeurs, est-ce qu'il est soumis à
l'obtention d'un certificat d'éthique de son institution, comme en Sciences sociales, nous
sommes tenus de le faire, étant donné qu'il peut y avoir des risques sur les comportements
ou...

940

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Bien, c'est difficile de parler pour les autres institutions, là.

945

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Pour Laval.

950

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Pour Laval, je présume que la chose existe.

955

Cependant, je vais vous dire que les chercheurs, ce ne sont pas eux qui font ces
choses, parce qu'on n'a pas les fonds nécessaires pour faire ce genre de travail. Si on fait ce
genre de travail, le plus souvent, on est subventionné par le CSRNG et au niveau du CRSNG,
là, on est drôlement soumis à un code d'éthique. Même pour casser un caillou sur le terrain, il
faut pratiquement leur dire qu'est-ce que ça va être impliqué comme impact écologique.

960

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Donc à ce moment-là, si vous utilisez, je pense que c'est l'INRS qui a un étinceleur?

965

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Je ne peux pas parler au nom de l'INRS, je sais pas si Michel Malo qui est ici peut
parler, pour expliquer au niveau de l'INRS?

970

PAR M. MICHEL MALO:

Normalement on (inaudible) pas ça. On doit demander des autorisations à Pêches et
Océans Canada pour faire des relevés.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

975 OK. Si tu permets, une dernière question peut-être.

J'ai été assez sensible à la dernière partie de votre mémoire sur les découvertes géoscientifiques, l'intérêt de comprendre l'orogène, l'origine orogénique des Appalaches, je suis très pourri en géologie, vous le comprendrez déjà avec ma question, si vous aviez l'argent pour
980 faire vous-même l'étude pour réussir à mieux comprendre l'origine appalachienne, est-ce que vous procéderiez à des endroits spécifiques, est-ce que vous identifieriez des sites d'intérêt majeurs? Ces sites-là, est-ce qu'ils seraient de grande superficie ou ça serait des sites de superficie relativement bien ciblée? Et ce serait quoi l'équipement minimal que vous auriez besoin pour répondre à vos questions?

985

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

C'est relativement simple, dans le contexte où on parle, de connaître la relation entre la plate-forme du Saint-Laurent et les Appalaches, et les problèmes qui se posent, une belle ligne
990 sismique qui partirait de Mingan, juste un petit peu au nord de Mingan, qui traverserait jusqu'à Anticosti, qui passerait à travers Anticosti, à travers l'estuaire, la Gaspésie et descendrait vers le Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, c'est une proposition qui a déjà été faite par mon collègue Michel Malo, ici, là, il a pas réussi à obtenir l'argent pour cette proposition.

995 C'est ce qu'ils ont fait à Terre-Neuve et donc ils ont mis en évidence passablement de connaissances sur l'orogène à ce niveau-là, et on aurait un beau cas, ici, au Québec pour le faire.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1000

Puis là, on parle de combien de kilomètres?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

1005 On parle, en kilomètres, je peux pas vous dire, de Mingan jusqu'à la côte du Nouveau-Brunswick, on parle de deux cents-deux cent cinquante kilomètres (200 km-250 km).

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1010 OK, on parle en bas de cinq cents (500 km), là?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

1015 Oui. Un peu en bas de cinq cents (500 km).

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Et puis comme appareils?

1020 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

Comme appareils, bien c'est le même genre d'appareil qui est utilisé, qu'on veut utiliser pour les levés subaquatique et sur terre, bien ce sont les appareils qu'on utilise habituellement dans le domaine du pétrole, là.

1025

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Vous auriez besoin des mêmes puissances?

1030 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

C'est les mêmes, oui oui oui oui.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1035

Vous pourriez pas aller moins, que genre y aller à deux (2) canons par exemple?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

1040

Ça pourrait même un petit peu plus puissant, pour aller jusqu'encore un petit peu plus profond.

Parce que ce qui intéresse l'industrie pétrolière, évidemment, c'est les cinq-six (5-6) premiers kilomètres. En dessous de ça, ça devient moins intéressant, donc ce qui nous intéresse, nous, c'est peut-être encore plus profond.

1045

PAR LE PRÉSIDENT:

1050

Une question qui me vient à l'esprit en écoutant notamment mon collègue poser les siennes, c'est en rapport avec la sismique, l'amélioration de la qualité donc des outils sismiques, traitement informatique, etc., des relevés, des levés.

1055

Une meilleure sismique, en fin de compte, est-ce que ça réduit le besoin en forages. Donc est-ce que ça réduit le nombre de forages ou est-ce que ça l'augmente le nombre de forages?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

1060 C'est une bonne question. D'un côté, on pourrait dire qu'effectivement, ça permet de mieux déterminer les cibles. Alors on pourrait dire que si on détermine mieux les cibles, peut-être qu'on va faire moins de forages. Et effectivement, faire du forage sur des cibles qui sont mal définies, c'est pas un très bon investissement.

1065 Par contre, effectivement, avec cette sismique-là, si on est capable de déterminer de plus en plus de meilleures cibles, ça peut augmenter le nombre de forages, mais jusqu'à une certaine limite. On ne peut pas investir à l'infini.

1070 Et donc, il y a deux (2) aspects à la question. Effectivement, ça peut, on va forer sur des structures qui sont mieux définies, donc sur lesquelles on a plus de chances. Et ça pourrait réduire, à la limite.

1075 Le forage, c'est pas illimité, là, la quantité de forages qu'une société peut faire. Quand on parle de forage, on parle de millions de dollars. On parle de quelques millions de dollars. C'est pas illimité, les sociétés ont pas les budgets illimités. Donc une société va planifier.

1080 Comme par exemple la structure de Old Harry, actuellement, ce qu'on planifie, ce que les gens aimeraient, c'est un forage exploratoire. C'est pas un forage sur lequel on s'attend véritablement à de la production. On veut d'abord voir, est-ce que ce genre de structure contient ou non des hydrocarbures?

1085 Si on arrive à démontrer que ce genre de structure contient des hydrocarbures, là, on va se mettre à faire de la sismique sur une grande échelle, et pour essayer de déterminer d'autres structures semblables, et ensuite, les forages qui pourraient suivre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 Donc, si je comprends, entre autres ce que vous dites, ça voudrait dire par exemple, dans le cas du bassin madelinien, la sagesse voudrait peut-être dire qu'avant de faire de nouveaux levés sismiques, ne serait-il pas mieux de dire, OK, allons voir, soit sur Old Harry, soit sur, il y a une autre structure qui est identifiée, là, aux Îles-de-la-Madeleine, donc ça voudrait dire, allons faire des forages stratigraphiques ou exploratoires pour voir si les pièges existent, s'ils ont fonctionné, s'ils sont effectifs. Est-ce qu'il y a des hydrocarbures dedans?

1095 Avant d'aller faire des levés sismiques, ça voudrait quasiment dire, allons donc voir, pour l'instant, on a deux (2) prospects, allons les voir. S'ils sont secs, ça voudrait dire que l'intérêt pourrait être moindre?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

1100 Le problème qui se pose, si on parle de ce cas en particulier, c'est que la structure de Old Harry, c'est une structure qui est caractéristique d'une remontée salifère. Donc c'est une structure qui est reliée à du diapirisme salifère.

1105 Mais il y a d'autres structures qui, elles, n'ont rien à voir avec le diapirisme salifère, qui sont des structures sous discordance, par exemple. Et donc celles-là, on ne les connaît pas. Et donc la sismique est essentielle pour essayer de localiser ce genre de structure.

1110 Donc, en bon explorateur, si j'étais explorateur, je suis chercheur universitaire, mais en bon explorateur, je dirais faisons les deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais dans le bassin madelinien, il y aurait les deux (2) structures?

1115 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:**

Oui, oui, il y a les deux (2) types de structures qui sont intéressants, enfin qui ont été identifiés comme intéressants par des sociétés pétrolières.

1120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1125 Une question, c'était concernant la page 21, juste pour clarifier, quand on mentionne, dans le rapport, qu'il y a pas eu de levés sismiques de faits entre le golfe et Québec avant les années 2000, est-ce qu'il y aura besoin éventuellement de faire des levés sismiques semblables, donc avec des bulleurs, entre le golfe et Québec, dans l'estuaire du Saint-Laurent, 1130 situé entre Québec et le golfe?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

1135 C'est-à-dire qu'actuellement la zone prospective est celle qui se situe à partir du Témiscouata vers l'ouest.

1140 Donc éventuellement, il peut y avoir quelque chose d'intéressant, disons au nord du Témiscouata, dans l'estuaire, éventuellement. Encore là, tout dépend de ce qu'on va retrouver, si jamais on trouvait quelque chose dans le Témiscouata.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

OK, merci.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

1150 Juste une petite vérification, est-ce que vous avez votre mémoire pas loin, c'est en page 10, en haut complètement, la première ligne, au tableau 3, bref historique de l'exploration pétrolière et gazière dans le bassin de la Madeleine, juste pour vérifier. On marque:

"1963, Hydro-Québec obtient les permis de recherche et le mandat d'explorer le domaine marin québécois."

1155

63? Ou 2003 peut-être?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

1160

Non, non, 63.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est vraiment 63?

1165

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

Bien avant SOQUIP, oui. Hydro-Québec a obtenu des permis pour le golfe. Et d'ailleurs, c'est eux qui ont transféré les permis à SOQUIP.

1170

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 OK! Donc avant même, parce qu'en 63, de mémoire, là, quand on regarde la petite histoire d'Hydro-Québec, c'est-à-dire que même l'Hydro existait mais l'ensemble des compagnies était pas nationalisé, il y avait encore je pense la Québec Power, la Shawinigan Power. Hydro existait.

Non, je voulais être certain que 63 était le bon chiffre au lieu de 2003.

1180

PAR M. PIERRE-ANDRÉ BOURQUE:

C'est ce que j'ai relevé dans...

PAR LE PRÉSIDENT:

1185

Bon, bien je vous remercie. Ça fait que ça va pour moi.

Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

1190

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

PAR LE PRÉSIDENT:

1195

Nous allons maintenant inviter l'Union québécoise pour la conservation de la nature, monsieur Jean-Éric Turcotte, à s'avancer.

Alors nous vous laissons la parole.

1200

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Oui, bonjour.

1205

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous souhaitons la bienvenue, également.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1210

Merci.

Je commencerais par, peut-être dans la même veine que monsieur Stainier hier soir, par vous adresser des félicitations pour le travail effectué jusqu'à ce jour. Cependant, j'ai également peut-être une suggestion.

1215

L'UQCN, on en est à de nombreuses représentations au niveau du BAPE, donc dans bien des horizons, en fait aussi. Et je pense que dans ce cas-ci, vous aviez un mandat qui était tout à fait particulier, qui couvrait un territoire très impressionnant, qui suscitait aussi énormément de questions juridiques très complexes, énormément de questions de contenu autant en termes techniques, sur les techniques employées qu'en termes de connaissances diversifiées.

1220

Également, vous avez dû avoir recours à une technique, je dirais, un peu alternative d'itinérance, dans vos consultations.

1225

1230 Tout ça a fait en sorte qu'il y a eu, je pense, que ça constitue un BAPE un petit peu particulier, si je puis me permettre d'énoncer ça comme ça. Et dans cette optique-là, on pense, et plusieurs groupes pourraient le confirmer, avec les ressources dont les citoyens disposent, et les gens disposent, qu'il aurait été de bon aloi de prolonger la période de consultation, de façon à laisser le temps aux gens de faire une véritable analyse, donc.

1235 On a été pris de court par les délais, surtout entre les présentations de Sept-Îles et les présentations d'aujourd'hui, les délais étaient très très très courts pour se préparer adéquatement.

1240 Donc, je voulais simplement relever cet état de fait là, et je sais que ce n'est pas nécessairement, ce n'est pas associé à votre propre capacité à, mais je sais qu'éventuellement, ça serait un souhait que dans un BAPE de cet ordre-là, qui n'est pas comparable avec une intervention sur une mini-centrale ou sur un barrage hydroélectrique sur un petit territoire donné, on devrait se donner le temps d'agir différemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Effectivement, là le mandat de la Commission était de cinq mois et demi (5 ½), c'est un sujet qui est très technique, très complexe, qu'on le regarde d'un point de vue scientifique ou d'un point de vue juridique même, on s'aperçoit qu'il y a une multitude de lois par exemple qui vont intervenir ou une multitude d'articles scientifiques et c'est dur de savoir, bon. Alors on a effectivement un dossier qui est techniquement complexe.

1250 C'est vrai que cinq mois et demi (5 ½), c'est assez court pour aborder le sujet. On est conscient de ça, on fait de notre mieux.

1255 On est conscient aussi que les groupes sont très sollicités, même lorsqu'on regarde la propre programmation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, on parle de quelque chose comme huit (8) commissions qui vont être, pendant un certain temps, là, tout le monde part pas en même temps, tout le monde ne finit pas en même temps, mais on parle, dans un très court laps de temps, huit (8) commissions d'enquête qui vont rouler en même temps, ni plus ni moins, pendant un certain temps.

1260 Alors c'est évident aussi, ça aussi ça sollicite énormément les groupes intéressés dans différents sujets, surtout les groupes nationaux. On est conscient que le personnel aussi de ces groupes-là est quand même limité.

1265 Je sais pas comment ça va être dans les prochaines années non plus, mais on nous laissait dire que l'automne, au BAPE aussi, était pour être chargé en mandats également. Je pense que les délais sont toujours effectivement courts. Je pense que c'est une chose importante à prendre en compte, dans le futur, là.

1270 Je veux dire, il faut tenir compte de la capacité des gens à effectivement pouvoir être consultés, à pouvoir regarder les dossiers. Je pense que c'est un point très très important que vous avez soulevé.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1275 Merci. Vous êtes probablement victimes de votre succès, ou c'était peut-être pour fêter votre vingt-cinquième année d'existence, alors bonne fête, en passant.

Alors je vais me commettre avec la lecture du mémoire.

1280 Donc en guise d'introduction, le présent mémoire expose les préoccupations de l'UQCN et de ses membres vis-à-vis des enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

1285 Selon nous, dérogeant depuis quelques années de sa vocation de production d'énergie, associé principalement – je voudrais vous présenter monsieur Mead, pour les gens qui ne le connaissent pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 Bonjour monsieur Mead.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1295 Qui nous fait une surprise.

1300 Donc, dérogeant depuis quelques années de la vocation de producteur d'énergie associé principalement à l'hydroélectricité, Hydro-Québec, dans un sens un peu contraire aux orientations de développement durable, selon nous, encouragé par des gouvernements successifs, planifie de plus en plus, s'engage de plus en plus dans des démarches de développement de potentiels entre autres gaziers et pétroliers du Saint-Laurent. On sait clairement ses intentions à cet effet-là.

1305 La démarche actuelle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, bien qu'on l'ait accueilli très très favorablement, n'a pas permis, selon nous, de traiter dans le sens large de la question, d'une part parce que le projet a été retiré à proprement parler peu de temps avant la tenue du BAPE et, d'autre part, parce qu'il y a eu, ce qu'on nommerait, un compartimentage stratégique qui fait en sorte qu'on a dissocié l'exploration et l'exploitation. Donc le traitement, je pense qu'on aurait dû, selon l'UQCN, on aurait dû avoir un traitement générique de la situation et non pas compartimenté.

1310

1315 Donc considérant les risques encourus par même la seule phase d'exploration sismique et considérant les phases futures de forages exploratoires, d'exploitation pétrolière, présentant un haut niveau de risque, considérant les risques d'effets cumulatifs de certaines perturbations dans un écosystème qui est relativement fragilisé, l'UQCN donc insiste pour que le programme d'Hydro-Québec dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent soit soumis à une évaluation environnementale stratégique et à une consultation populaire qui intègre l'ensemble des enjeux et des impacts de l'exploration à l'exploitation.

1320 Le mémoire de l'UQCN donc se composera de deux (2) éléments majeurs, une première partie qui regroupe des arguments liés au principe même du développement durable de projets de mise en valeur, et une seconde partie qui va revenir sur ce qu'on a appelé l'approche par précaution. Et c'est dans ce contexte-là donc qu'on développe notre mémoire.

1325 En termes de développement durable, généralement on considère trois (3) grands principes, en fait, trois (3) conditions et un principe: la condition de la rentabilité économique des projets, l'acceptabilité sociale et les impact environnementaux. On fait aussi valoir, quand on regarde un projet de développement durable, de l'éthique de la démarche. Donc pour chacun de ces thèmes-là, je vais vous élaborer quelques points sur lesquels on a eu à émettre un avis.

1330 Donc dans le cas de la rentabilité, le projet actuel, de la façon dont il est présenté, n'est pas assuré d'être rentable puisque a priori, il en coûte des millions de dollars pour produire les sondages sismiques, sans pour autant qu'on soit en mesure d'obtenir des garanties de retour sur l'investissement qui devrait donc être une approche rentable normale, selon nous.

1340 Plus encore, les levés peuvent engendrer des impacts sur d'autres secteurs économiques, donc que l'approche est mal encadrée actuellement et ne tient donc pas compte de l'ensemble des facteurs économiques en cause et donc socioéconomiques par le fait même, incluant les impacts aussi environnementaux et sociaux.

1345 En passant, dans les démarches, on n'a pas inclus, on n'a pas cru bon inclure les coûts environnementaux d'un tel projet, peut-être parce qu'on n'était pas en mesure de les comptabiliser au moment où le projet a été développé.

1350 L'UQCN aussi s'interroge sur le fait qu'on est en mesure de parler d'un projet de développement durable, lorsqu'on prend en considération l'exploitation de ressources qui sont non renouvelables, donc qui ont une date d'exploitation qui peut être relativement courte, à l'échelle humaine, potentiellement donc limitée sur une courte période, susceptible de générer des impacts importants sur d'autres ressources naturelles qui, elles, soutiennent déjà des industries qui sont bien implantées, qui sont bien implantées et je dirais même qui font partie des modes de vie régionaux.

1355 Au minimum, il faut entrer en ligne de compte, donc dès le début du processus, toutes les composantes, que ce soit sociales, environnementales, et les composantes économiques et je pourrais même ajouter les composantes culturelles, quand on parle du mode de vie.

Donc, en termes d'une première recommandation, l'UQCN demande à:

1360 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 5, encadré des recommandations

1365 Et évidemment, ce type de fonds là devrait être soumis à l'approbation publique. J'ajouterais aussi qu'un fonds environnemental devrait également être mis sur pied à cet effet-là.

1370 En termes d'acceptabilité sociale du projet, donc le deuxième pôle du développement durable. Selon nous, le projet n'est pas acceptable puisque des dizaines d'intervenants du milieu ont émis de vives inquiétudes à ce jour, concernant ce type d'industrie, donc il y a de nombreuses préoccupations et, également, parce que l'élément le plus susceptible de favoriser une acceptabilité des gens du milieu, particulièrement des régions maritimes, c'est une création de trois mille (3000) emplois.

1375 Mais cette création-là, on l'a démontré, d'une part elle est hypothétique, en termes, si on considère l'ensemble du projet, et non seulement elle est hypothétique, on en a également fait, on a également démontré ce principe-là, c'est qu'en termes de la seule exploration, il y en a pas ou peu ou très très peu de retombées économiques, au niveau des régions. Donc on peut difficilement dire qu'au niveau de l'acceptabilité sociale, les impacts économiques du projet
1380 peuvent favoriser l'acceptabilité.

Je vais passer ensuite aux moindres impacts environnementaux du projet, donc le troisième pôle du développement durable. Selon nous, donc le projet n'est pas potentiellement sans impacts environnementaux qui peuvent être significatifs puisqu'il est hautement probable
1385 que l'activité d'exploration ait des impacts entre autres sur les mammifères marins, sur des ressources halieutiques, sur des mollusques, les crustacés.

L'exploitation, à l'intérieur d'une mer fermée, ce qu'on a oublié d'intégrer dans la présentation, ou on a omis d'intégrer dans une présentation du Comité expert, alors que le
1390 MPO parle évidemment d'une mer en circuit, pas en circuit fermé, mais une mer fermée, donc c'est un élément également dont il faut prendre en compte. Puis c'est une mer aussi dans laquelle, bon, qui est très largement, actuellement, employée par le transport maritime et qui est couverte de glace pour une bonne partie de l'année, donc qui suscite un niveau de risques plus élevé.
1395

Ce qui est important aussi de prendre en compte, c'est que le projet ne rencontre pas des conditions qui sont nécessaires, selon le MPO, à garantir que le projet serait exempt d'impacts. Donc il y a également une condition à rencontrer à ce niveau-là.

1400 Au niveau du principe d'éthique du projet, dans le projet, on démontre aussi des carences importantes en termes d'éthique, selon l'UQCN.

LECTURE DU MÉMOIRE

1405 **Page 7, premier paragraphe (notamment...)**

Page 7, fin du premier paragraphe

1410 Donc selon nous, dans un processus éthique, on aurait dû exactement parler d'exploration en termes de retombées et d'exploration en termes d'impacts environnementaux, ou bien d'élargir le débat au niveau de l'exploration et de l'exploitation, mais de présenter ça également en termes d'impacts environnementaux, sous ces deux (2) facettes, ce qu'on a omis de faire.

1415 Il faudrait aussi prendre en considération qu'Hydro-Québec, depuis quelques années, s'est lancée, ni plus ni moins, dans le développement, de par son partenariat entre autres avec Gaz Métropolitain, dans le développement de sources de production énergétique qui sont associées à la production de Gaz Métropolitain et ce, malgré l'existence d'autres filières énergétiques qui peuvent être intéressantes et qui sont, jusqu'à ce jour, négligées. Et là, selon
1420 nous, il y a un problème éthique à ce niveau-là, également.

Pour revenir à la deuxième partie du mémoire, donc l'approche par précaution, le Comité expert s'est penché sur le projet et a conclu que ce dernier est envisageable dans un contexte d'approche par précaution. Donc on aimerait revenir sur cette notion-là.

1425 Le Comité expert n'a pas envisagé proposer l'option du moratoire. Ils ont donc tout simplement, dans leur approche, envisagé seulement que la deuxième option, c'est-à-dire l'option de l'acceptation avec la mise en place d'une série de mesures de mitigation et d'atténuation.

1430 Les représentants donc du Comité expert ont admis, donc, ne pas avoir envisagé cette solution et n'ont même pas pu justifier devant cette Commission cette décision. Donc ils ont préconisé d'emblée la seconde avenue.

1435 Paradoxalement, au moment du retrait du projet, le promoteur du projet n'avait pas pu prendre des engagements fermes sur l'ensemble des mesures demandées par le MPO et malgré cet état de fait là, le Comité expert n'a pas cru bon non plus envisager un scénario où il y aurait carrément une possibilité de moratoire ou de report de projet.

1440 Donc plusieurs conditions militent à l'effet pourtant qu'il y ait, selon l'approche de
précaution, un refus ou un report d'un programme tel qu'il est présenté, le premier élément étant
l'état des connaissances. À maintes reprises, on a fait état, justement, qu'il y avait un manque
de connaissances scientifiques, notamment au niveau des espèces marines, au niveau de la
biologie, au niveau des habitats, au niveau de la connaissance générale du milieu.

1445 Hier, on nous a présenté un scénario sur lequel on pouvait développer un outil
cartographique intéressant mais qui prendrait, selon les zones, un délai de plusieurs mois,
sinon plusieurs années, avant d'être mis en place, et ce, évidemment, on parle d'un outil, là. Je
pense que les connaissances ne doivent pas être non plus limitées au développement d'un seul
outil. Mais à tout le moins, on nous a fait comprendre que pour cet outil-là qui deviendrait un
1450 moyen intéressant d'acquérir davantage de connaissances, il faudrait compter probablement
plusieurs années. Donc effectivement, c'est un élément qui nous préoccupe dans ce qu'on a
appelé l'approche par précaution.

1455 On constate aussi qu'il y a des vides juridiques dans la législation québécoise,
évidemment le principal étant que les activités d'exploration, de prospection sismique ne sont
pas soumises à la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère de l'Environnement. Et ça,
évidemment, c'est le point juridique sur lequel il y a un achoppement important pour l'UQCN.

1460 Le troisième point étant l'harmonisation de politiques et règlements entre provinces et
entre la province du Québec et le fédéral. On a fait valoir à maintes reprises que la gestion
intégrée est une notion importante, il faut donc qu'il y ait une harmonisation entre les différentes
politiques et entre les différents modes d'intervention entre les provinces à l'échelle d'un
système comme le golfe Saint-Laurent.

1465 Non seulement il y a pas de convergence nécessairement ou d'entente au moment où
on se parle, mais il y a même des divergences concernant la revendication territoriale, entre les
deux (2) paliers gouvernementaux. Et il y a certainement des divergences aussi de juridiction,
si on considère les différentes provinces. Donc, dans cette optique-là, on a également de très
grands bémols sur le projet.

1470 L'établissement des besoins énergétiques des Québécois, on nous annonce
possiblement un événement important à l'automne qui pourrait tendre à faire certaine lumière
sur les besoins énergétiques, sur un débat énergétique au Québec, donc effectivement, tout
projet se faisant en amont de ces consultations-là sont des projets, en tout cas à tout le moins,
1475 pour lesquels on ne peut pas déterminer vraiment les besoins énergétiques des Québécois tant
qu'on n'a pas débattu, selon nous, de cette question-là.

1480 Dans l'établissement des besoins énergétiques des Québécois, il faudra aussi qu'il y ait
une large part, non seulement sur l'établissement des besoins, mais également sur les valeurs
que les Québécois veulent développer au sein de leur société d'État qui est en charge de
développer les filières énergétiques. Et ça, effectivement, je pense qu'on peut compter encore

sur quelques années de débat avant d'en arriver à satisfaire la population québécoise dans cette optique-là.

1485 Donc il est prématuré pour nous d'identifier cette raison-là comme étant une raison valable de faire l'exploration gazière dans le golfe.

1490 À cet effet-là, peut-être un élément nouveau que j'ai pas pu intégrer dans mon mémoire, mais que je tiens quand même à faire valoir, en termes de développement de gaz naturel, Gaz Métropolitain, donc une entreprise québécoise subventionnée, pas subventionnée, mais je dirais supportée en partie par Hydro-Québec, actuellement, développe un projet de port méthanier à Beaumont, et c'est un port méthanier qui se fait avec la participation d'un collaborateur financier, Gaz de France, qui investit, si ma mémoire est bonne, deux point trois milliards de dollars (2,3 G\$).

1495 À poser la question aux gens de Gaz Métropolitain, ce lundi, ils nous ont répondu qu'effectivement ce projet-là servait à combler les besoins du marché québécois et que, selon l'entente, le gaz qui serait amené là, sous forme liquide, pourrait combler quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des besoins actuels des Québécois.

1500 Dans ce contexte-là, les gens du Comité expert ont fait valoir que ce qui serait trouvé en termes de prospection gazière dans le fleuve servirait également à combler les besoins des Québécois. Il me semble que beaucoup de gens tendent à vouloir combler les besoins, donc, des Québécois. Il faut pas oublier qu'on a des ententes aussi avec le marché de l'Ouest canadien.

1510 Alors dans toute cette optique-là, je vois mal Gaz de France investir deux point trois milliards de dollars (2,3 G\$) pour combler les besoins des Québécois et ensuite se retirer parce qu'effectivement on a trouvé des ressources ici. Donc il faudrait peut-être éclaircir cet élément-là avant de statuer sur les besoins réels des Québécois. Il faudrait donc prendre en considération l'ensemble des sources potentielles de gaz qui vont être potentiellement amenées ou acheminées au Québec.

1515 Autre point, mise en place d'un réseau d'aires protégées et de statuts de protection d'espèces en péril. D'une part, on connaît des intentions du gouvernement du Québec de s'intégrer dans le processus de la SQAP, la Stratégie québécoise sur les aires protégées, pour mettre en place un réseau d'aires protégées au Québec. Ils visent une représentativité de ce réseau-là et ce qui intègre la province X, la province naturelle ou écologique X qui est la province du Saint-Laurent et du golfe. Et ils entendent donc, éventuellement, combler l'ensemble du réseau québécois en mettant des aires protégées dans l'ensemble des régions.

1520 On peut donc penser que dans un avenir rapproché, le Département du patrimoine écologique et du développement durable aura des propositions à faire pour ce territoire-là. Donc il s'avère donc utile d'attendre que ces propositions-là soient déposées.

1525 On a su, dernièrement aussi, que Parcs Canada et Environnement Canada avaient
possiblement ciblé un projet de parc autour du secteur des Îles-de-la-Madeleine, de cinq mille
kilomètres carrés (5000 km²), donc à tout le moins, il s'avérerait justifié d'attendre voir en quoi
va consister ce territoire-là.

1530 Et il y a le processus des zones de protection marine qui est bien en cours. Il y a déjà
un projet pour la zone plutôt estuarienne, mais on envisage aussi peut-être des possibilités du
côté du golfe, donc il serait intéressant d'attendre de voir ce que ces projets-là vont amener
dans le portrait de la protection marine, avant de développer des projets gaziers.

1535 Autre élément, on a aussi des nouvelles législations en termes de protection des
espèces, entre autres la Loi sur les espèces en péril, et il s'avérerait aussi justifié d'attendre que
ces lois-là prennent leur pleine mesure dans ces territoires-là avant de prendre des décisions
qui peuvent, potentiellement, avoir des contacts ou des contraintes sur ces ressources-là.

1540 Ceci dit, je me suis permis de retirer du journal Le Soleil du 24 avril 2004, et d'intégrer
cette citation-là dans notre texte:

1545 "Ottawa retarde la protection de la baleine à bec commune, justement par crainte de
perturber les activités d'exploration gazière et pétrolière de même que la pêche au large de la
côte est".

1550 Donc on peut penser que malgré la mise en place d'une législation qui vient à protéger
les espèces, que le projet d'exploration peut ne pas nécessairement faire bon ménage avec la
mise en place de conditions importantes pour la protection des espèces. Donc je tenais à le
souligner.

Donc une autre recommandation, à l'effet que:

LECTURE DU MÉMOIRE

1555

Page 12, encadré RECOMMANDATION

Page 12, encadré, fin du troisième point

1560

Donc incluant les problèmes de revendication territoriaux.

LECTURE DU MÉMOIRE

1565

Page 12, encadré, quatrième point,

Page 12, dernier paragraphe de l'encadré

À titre de conclusion, donc.

1570 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 13, premier paragraphe

Page 13, deuxième paragraphe, cinquième ligne (... ou ailleurs.)

1575

Selon les exemples qui ont été amenés.

LECTURE DU MÉMOIRE

1580 **Page 13, deuxième paragraphe, cinquième ligne (Face à...)**

Page 13, deuxième paragraphe, sixième ligne (... très lent)

Et donc ne peut pas être présumé selon nous.

1585

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 13, deuxième paragraphe, sixième ligne (De plus...)

1590 **Page 13, deuxième paragraphe, huitième ligne (...propager)**

Les modèles présentés donc ne nous ont pas satisfaits à cet égard-là.

LECTURE DU MÉMOIRE

1595

Page 13, troisième paragraphe

Page 13, troisième paragraphe, fin

1600 Donc pour nous, c'est un élément de plus et on doit donc avoir une perspective d'éléments combinés.

LECTURE DU MÉMOIRE

1605 **Page 13, quatrième paragraphe**

Page 13, quatrième paragraphe, fin

L'outil proposé par le MPO, hier, en étant probablement un exemple intéressant.

1610

1615 Les activités déjà en cours, cela fait vraiment longtemps, donc en termes de centaines d'années, qui ont sur le milieu, les ressources du milieu, un impact relativement important. Plusieurs espèces marines sont en déclin, menacées de disparition ou même certaines ont carrément disparu. Les écosystèmes ont été fragilisés, les communautés qui en dépendent ont connu des problèmes sociaux et des problèmes économiques.

LECTURE DU MÉMOIRE

1620 **Page 13, cinquième paragraphe, quatrième ligne (Les différents éléments...)**

Page 13, cinquième paragraphe avant-dernière ligne (... gazière)

1625 Il est certain que l'ensemble de ces activités, par contre, ajoute un élément de risque sérieux à une situation qui est déjà, selon nous, critique.

Pour finir:

LECTURE DU MÉMOIRE

1630 **Page 14, début**

Page 14, fin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

1640 Je vais laisser la première question à mon collègue de droite? Il faut que je maintienne l'équilibre. Un mémoire, c'est celui de gauche puis un autre mémoire, c'est celui de droite.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Merci monsieur le Président.

1645 **PAR M. MEAD:**

Est-ce que ça correspond à leur façon de penser?

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1650 Non, pas du tout.

1655 Je vous remercie d'abord pour votre présentation. Les questions qu'on pose, c'est vraiment pour nous éclairer dans les affirmations ou les éléments d'information que vous nous fournissez. Ma première question traiterait beaucoup du concept d'impact. À plusieurs endroits dans votre rapport, vous parlez, je cite:

"Garantir de tout doute qu'aucun impact".

1660 Et vous fermez. À d'autres moments, vous parlez d'impacts significatifs. À la fin, vous dites que l'absence d'impact, ou on n'a pas été satisfait, je me rappelle pas comment vous avez pris ça, les limites satisfaisantes, il n'a pas été démontré.

1665 Pouvez-vous nous préciser qu'est-ce qui serait acceptable comme impact, qu'est-ce que vous entendez par un impact inexistant, jusqu'où vous allez dans ça. Parce qu'on sait que les mammifères marins peuvent être affectés, la baleine bleue à quelques dizaines de kilomètres, d'après ce qu'on a entendu des témoignages.

1670 Pour vous, c'est quoi un impact significatif ou un impact acceptable?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1675 Je vais amener des éléments de réponse, monsieur Mead pourra peut-être compléter ma pensée. Évidemment les impacts, bon, quand on parle de "hors de tout doute", c'est tiré, jusqu'à un certain point, de la littérature, quand on parle des espèces en péril, on parle effectivement, normalement on devrait développer une approche hors de tout doute, pour qu'il n'y ait pas d'impact significatif. Donc c'est en fait des termes qu'on a retirés de certaines littératures.

1680 Évidemment, si on parle d'espèces en péril, toute activité pouvant précariser davantage une espèce, pour nous, c'est un impact qui n'est pas acceptable.

1685 Il faut également prendre en considération un impact qui pourrait minimiser, tendre à minimiser aussi la biodiversité d'un milieu. On insiste beaucoup sur les espèces en péril, ou sur les espèces menacées, mais il faut aussi prendre en considération l'ensemble du milieu et c'est ce pourquoi on fait valoir aussi qu'il y a des effets cumulatifs. L'ensemble des effets cumulatifs peuvent générer une perte générale sur la biodiversité d'un milieu, et ce, si on parle de perte générale sur la biodiversité du milieu, ce n'est pas, selon l'UQCN, un principe qui est acceptable.

1690 C'est dans cette optique-là qu'on intervient.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1695 OK. Donc c'est – monsieur Mead, vous voulez ajouter quelque chose sur ça?

PAR M. MEAD:

1700 Bien, si vous me le permettez, là, je fournirai un contexte un peu plus global. Excusez mon retard, je pensais même pas être ici. J'étais à la Commission parlementaire de l'économie et du travail portant sur le Plan stratégique d'Hydro-Québec, mais qui me permet, justement de répondre plus généralement à votre question. Ça revient plusieurs fois le "hors de tout doute" et comme Jean-Éric dit, il est tiré d'une préoccupation assez pointue.

1705 Je reviendrai à la demande de base du mémoire et à ce qu'on propose comme prochaine étape, et c'est la question du moratoire. On met l'accent sur le fait que les connaissances que nous avons indiquent des impacts mais on nous informe aussi qu'on n'a pas les connaissances nécessaires.

1710 Le problème de base, ici, et je ne perdrai pas votre temps avec un long discours là-dessus, mais on considère que votre mandat n'est pas le bon mandat. Et c'est pas la première fois, là, on est en train de vivre à Oka un mandat qui avait été très limité, il y a quelque temps, concernant les impacts possibles d'activité minière ou le radon, là, et maintenant il y a un oléoduc, c'est encore un mandat très pointu, alors qu'il y a une question de l'intégrité dans le parc.

1715 Ce que nous vivions à la Commission parlementaire, ce matin, c'est la question d'un mandat limité à la Régie de l'énergie sur le Suroît, mais pas sur le Bécancour, alors que nous sommes en train de voir quelle est la situation interne de sécurité énergétique du Québec.

1720 Le problème que l'UQCN, et je dirais l'ensemble des groupes qui viennent présenter devant le BAPE dans cette cause-ci, c'est qu'il y a une incohérence ou un manque de cohérence dans ce qui se passe sur le plan énergétique au Québec, actuellement. On a le Suroît, Bécancour, on a le Magpie qui s'en vient, on a les questions de Péribonka, Manouane, la liste, là, Hydro-Québec est rendue dans le sud maintenant, et donc il tombe sous juridiction
1725 du BAPE. On a le port méthanier qui arrive de façon inattendue, sauf que ça fait vingt (20) ans qu'on vise la Pointe-La-Martinière pour un développement.

1730 Ce que nous disions aux parlementaires, ce matin, et ce que je me permets de vous répondre de façon détournée, comme réponse à la question, c'est que la loi qui a créé la Régie de l'énergie, en 97, lui donnait le mandat de faire ce qu'on appelle la planification intégrée des ressources. Et l'idée, c'était de pouvoir comparer, avant de choisir une voie pour l'approvisionnement en énergie, que ce soit économie d'énergie ou production.

1735 La Loi 116, en 2000, l'a enlevé ce pouvoir-là et nous sommes donc confrontés actuellement à une multitude de dossiers, de projets en matière d'énergie au Québec, sans encadrement. La Régie n'a pas de cadre, les parlementaires revenaient aujourd'hui comme ils nous revenaient il y a dix (10) ans quand il y avait pas de Régie, disant, on n'a pas les ressources pour bien comprendre ce qui se passe.

1740 Et l'évaluation stratégique et globale que le mémoire propose, c'est une évaluation qui devrait se situer dans le cadre d'un PIR, planification intégrée des ressources.

1745 La façon que la Régie possède, mais non, qu'ils possédaient, d'aborder une multitude d'options en matière d'approvisionnement en énergie, ça n'existe plus et donc nous sommes en train d'essayer de vous dire, on sait pas quel est l'impact de ce projet-là. Il est même pas inséré dans un projet global, on est juste l'exploration, et cette exploration-là doit être insérée dans le cadre de tout ce qui se passe dans le golfe.

1750 Excusez la longue réponse mais donc, ce qu'on a fait, on a travaillé avec un dossier important et particulier, et on travaille ailleurs avec d'autres similaires et on espère que sous peu, il y aura peut-être une révision de la Loi 116, par exemple.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1755 Je comprends bien votre réponse.

Et si je reviens à ma question, la garantie hors de tout doute, vous réferez à la Loi sur les espèces, la façon dont il est utilisé dans la Loi sur les espèces menacées. C'était ça? Donc ça veut dire hors de tout doute qu'il y ait aucun impact significatif, c'est comme ça qu'il faudrait le comprendre.

1760 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1765 Dans la mesure surtout où actuellement, on n'a pas vraiment, selon nous, les outils de valider ces impacts-là. On n'a pas les connaissances requises ni en amont, puis on n'est même pas sûr de les avoir en aval.

1770 Tout ce qu'on nous dit, c'est que non, il y a pas d'impact avec l'exploration gazière. Les gens sur les bateaux en ont jamais constaté. On n'a jamais vu de baleines remonter à la surface après une séance d'exploration. Mais on sait que les impacts peuvent être beaucoup plus longtemps, puis qu'il y a pas nécessairement des éléments actuellement en place pour nous permettre d'avoir des garanties suffisantes en termes d'impacts, pour les valider, ces impacts-là.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1780 Une question complémentaire, est-ce que le principe de précaution ne suggère pas non plus qu'il ne doit pas être discriminatoire.

Autrement dit, la question ici que j'aimerais poser, c'est: est-ce qu'on pourrait appliquer ce même principe-là d'impact hors de tout doute pour les espèces menacées, pour les autres formes d'activités économiques, je pense à la pêche, à la circulation maritime.

1785

Alors qu'est-ce que vous pourriez répondre à ce niveau-là? Est-ce qu'on devrait faire un moratoire sur toutes les autres activités aussi qui ont peut-être un impact hors de tout doute?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1790

Oui. Mais là, il faut comprendre aussi qu'on parle d'une activité qui est pas intégrée, au moment où on se parle, donc on part d'un point zéro. On a la possibilité d'intervenir sur cette activité-là, alors que sur les autres, on n'a pas la même mainmise.

1795

On a aussi la possibilité de comprendre, de façon intégrée, donc en voyant l'ensemble du territoire, l'impact de ce genre d'activité là, et dans une optique aussi, où c'est une nouvelle activité d'une part, mais c'est une nouvelle activité qui vient rajouter un certain poids en termes d'activités cumulatives, donc d'effets cumulés.

1800

Et je pense qu'il faut être réaliste. On a une mainmise actuellement sur, on a une possibilité d'intervenir sur une activité et de la circonscrire, et c'est ce qu'on dit, oui, par principe, le principe de précaution dit, on ne devrait pas agir sur une seule activité, et de façon préjudiciable. Mais c'est les moyens qu'on a d'intervention pour l'instant.

1805

On souhaite, bien sûr, travailler avec d'autres activités qui sont présentes dans le milieu, et je pense qu'il y a déjà certaines choses qui se fait, notamment en matière de pêche; vous savez comme moi que si on parle de la morue, il y en a un moratoire qui a été levé ou qui est levé de façon très particulière actuellement, mais on intervient quand c'est nécessaire. Pas toujours autant en amont qu'on le souhaiterait, souvent plus en réaction qu'en prévention, et ça c'est un principe qu'on défend depuis longtemps, mais il y aurait lieu, effectivement, d'agir de façon, sur d'autres éléments.

1810

Mais là, actuellement, on a une opportunité, à tout le moins d'agir sur une activité qui risque d'avoir un effet cumulé, sans pour autant qu'on est certain qu'elle ait, cette activité-là, des retombées positives pour le milieu. Ça aussi, c'est un élément qui est pas négligeable.

1815

Quand on parle de la pêche, on parle d'activités qui sont bien intégrées dans le milieu, même en termes de mode de vie, depuis plusieurs centaines d'années, qui font déjà fonctionner régionalement ces régions, qui ont déjà des retombées en région alors qu'on peut pas prétendre ça avec le type de projet qu'on nous présente aujourd'hui.

1820

Donc, oui, dans un monde idéal, on devrait directement appliquer un moratoire sur un territoire total et là, dire, on va mettre en place toutes les mesures puis ensuite, on va réouvrir. Mais je pense que c'est pas tout à fait réaliste.

1825 On a voulu quand même que le mémoire se présente dans une optique de réalisme et là, actuellement ce qu'on dit, si on s'oppose à ce projet-là, actuellement, c'est qu'on n'a pas toutes les connaissances requises et on n'a pas toutes les garanties qu'il n'y aura pas d'impact.

1830 Et c'est dans cette optique-là qu'on ne comprend pas pourquoi un Comité expert ne s'est pas donné au moins une capacité de revenir sur une possibilité qui est celle d'un moratoire. Ils l'ont même pas évoquée. Donc ça, évidemment, ça nous gêne beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835 Oui, monsieur Turcotte, je me souviens pas, étiez-vous ici hier soir à la séance?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1840 Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845 Lorsque Pêches et Océans a présenté son mémoire, par exemple, bon, Pêches et Océans a parlé qu'ils étaient sur le point de déposer, en tout cas dans les prochains mois, un projet de règlement encadrant les activités de levés sismiques à la grandeur du Canada.

1850 Dans une optique comme ça, monsieur Gilbert aussi a, et il pourra me rectifier si je dis une imprécision en ce moment, monsieur Gilbert aussi a mentionné que relativement à l'identification des aires, disons je me souviens plus de la terminologie qu'il avait utilisée, mais conservons pour l'instant les aires critiques, bon, il a dit que le MPO voulait procéder dans les prochains mois, donc c'était de l'ordre de grandeur de dix-huit mois (18) mois pour réussir à faire une cartographie.

1855 Mais Pêches et Océans a dit qu'entre temps, ils étaient en mesure d'évaluer au cas par cas des mesures, des demandes de permis de levés sismiques, par exemple, qui pourraient avoir lieu dans la partie québécoise, mais qui pourraient avoir lieu dans la partie terre-neuvienne, par exemple. Donc Pêches et Océans semblait pas parler ou de voir le besoin en termes de moratoire. Pêches et Océans semblait dire qu'il avait les connaissances suffisantes, s'il y avait un projet particulier qui arrivait, pour dire à ce secteur-là, allez-y pas, ou on vous pose des restrictions, en attendant d'obtenir une cartographie préventive.

1860 C'est ce que j'ai compris de l'entretien qu'on a eu avec Pêches et Océans, hier, sur ce point-là.

1865 Donc vous, face à ce que Pêches et Océans a dit hier, le mémoire, vous étiez en mesure de pouvoir entendre ce que Pêches et Océans disait, alors c'est quoi votre réaction

globalement, face à cette initiative, dans ce cas il y en avait deux (2), les deux (2) initiatives de Pêches et Océans?

1870 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Bien sûr, on va reconnaître l'expertise de Pêches et Océans dans le domaine des pêches et des océans. Il faut comprendre aussi qu'ils ont des mandats et ils vont avoir des mandats, différemment, dans les années à venir.

1875

Ceci dit, on a aussi, monsieur Stainier l'a bien démontré hier soir, on a au Québec des processus d'évaluation aussi, on a des juridictions au Québec aussi, qui doivent s'appliquer et qui, actuellement selon nous, ne sont pas outillées à cet effet-là, on parle de territoire québécois, donc il faudrait que ces juridictions puissent évidemment s'appliquer.

1880

Tant mieux si Pêches et Océans croit de plus en plus avoir des outils intéressants et solides pour démontrer les effets, les impacts éventuels sur des territoires donnés. Ceci dit, au moment où on se parle, je pense qu'il y a, selon nous, on pense qu'il y a quand même des carences de connaissances qui sont encore assez importantes, assez flagrantes.

1885

Et je pense aussi qu'il faut voir ça dans un principe encore là de gestion intégrée, donc de différentes juridictions qui se doivent d'être appliquées d'une part, d'impacts globaux, d'impacts cumulatifs et également, Pêches et Océans a aussi émis une série de mesures qui n'ont pas, à ce jour, été acceptées pour la mise en place de projets.

1890

On parlait entre autres de suivis aériens, donc de mesures qui coûtent excessivement cher et qui ne devraient pas faire l'objet - qui devraient être des conditions, à tout le moins, intrinsèques, impliquées, imposées, dans ce genre de projet là, et qui, actuellement, pourraient éventuellement faire l'objet d'études. Mais il en est même pas question, là, au moment où on se parle.

1895

Et l'autre élément aussi, c'est qu'il faut voir à intégrer l'ensemble de tous ces éléments-là et de tous ces coûts-là à l'intérieur du projet. Et là, déterminer si, effectivement, c'est rentable d'agir dans ce sens-là.

1900

C'est pour ça que c'est une dimension, peut-être, qu'il a pas intégré au moment où on se parle, Pêches et Océans. Pêches et Océans a peut-être pas comme mandat à déterminer si, oui ou non, il y a rentabilité, puis si, oui ou non, c'est important pour le Québec d'obtenir ces levés-là.

1905

Lui, son mandat, c'est dire, bien, si on vous pose des questions, êtes-vous capables d'envisager de travailler sur un territoire donné puis dans tel type de connaissances, avec tel type de connaissances, avec tel type d'outils, d'en arriver à vous assurer qu'il va y avoir moins d'impact. Peut-être que pour certains territoires donnés, il s'estime être en mesure de le faire.

1910 Mais selon nous, il y a toute une gamme d'outils et toute une gamme de processus qu'il faut respecter avant d'en arriver à prendre cette décision-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Donc si je comprends bien, vous utilisez le terme moratoire dans votre mémoire, mais ça serait plus des prérequis qu'un moratoire, autrement dit. Vous dites, voici ce qu'il faudrait avant de procéder ou de considérer des décisions, il faudrait bénéficier de tel outil, avoir tel mécanisme, tel vide juridique comblé, avant de penser procéder. Donc ça serait des prérequis plus qu'un moratoire, ou des choses à mettre en place avant.

1920

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Un moratoire, c'est un outil, dans le fond, c'est une façon d'intervenir parce que, justement, on juge que les conditions actuelles sont pas réunies pour nous donner les garanties suffisantes. Donc oui, effectivement.

1925

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1930

Monsieur André.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1935 Monsieur Mead, vous voulez ajouter quelque chose sur le moratoire?

PAR M. MEAD:

1940 Un moratoire, c'est exactement ça, il est pas quelque chose de permanent, c'est un outil qui nous permet de réunir ce qui manque.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

1945 Dans les recommandations de la page 5, il y en a deux (2) que j'aimerais avoir des éclaircissements, juste pour me rassurer.

Évaluer l'ensemble des coûts du projet, je pense que si j'ai bien compris, vous parlez des coûts économiques, sociaux et environnementaux, ici? C'est pas seulement des coûts économiques comme ça a été présenté?

1950

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Non, effectivement, c'est intégrer les coûts environnementaux, puis intégrer aussi les coûts d'une perte substantielle d'activités dans d'autres secteurs connexes.

1955

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Et la recommandation suivante, sur les fonds, comment vous avez appelé ça...

1960

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Un fonds de risque approprié.

1965

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Exactement. Est-ce que vous pouvez un peu élaborer sur cette question des fonds et du fonds environnemental dont vous avez parlé dans votre présentation?

1970

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Bien en fait, ici, si on parle d'un fonds de risque approprié de compensation pour des industries, là évidemment, je parlerai pas du fonds environnemental dans cette optique-là, mais pour les industries, c'est que potentiellement, on peut penser qu'une nouvelle activité, comme on l'a dit dans une optique d'activités qui se cumulent à l'intérieur d'une zone donnée, c'est raisonnable de penser que cette nouvelle activité-là risque ou peut risquer d'avoir des impacts, entre autres sur l'industrie de la pêche ou sur l'observation des mammifères marins.

1975

À tout le moins, dans un premier temps, il faudrait évaluer quel type d'impact ces activités-là peuvent potentiellement avoir et s'il y a lieu, quelle est l'économie de ces activités-là connexes et comment, à quelle hauteur on pourrait compenser économiquement.

1980

Et on ne fait pas cet exercice-là simplement pour dire, bien, troquons une perte d'utilité avec une compensation financière, là, il faut intégrer ça, simplement pour dire, bien, si on parle de rentabilité, puis on ne tient pas compte des pertes potentielles dans ces milieux-là, on se doit, à tout le moins, d'intégrer l'ensemble des coûts, donc on se doit d'évaluer ce fonds-là a priori.

1985

Et je dis, c'est pour ça aussi que j'ai intégré tantôt, ce qui est pas nécessairement présenté dans le mémoire, mais l'aspect culturel aussi, parce que quand on perd l'usage d'une activité sur un territoire, la seule compensation économique, le seul transfert d'argent ou de chiffre peut représenter quand même une perte substantielle, même en termes culturels. Et ça, il faudrait se donner des outils pour être en mesure d'évaluer ça.

1990

1995 Je pense pas qu'on cherche à faire des monocultures au Québec, je pense pas qu'on cherche à faire de la monoculture sylvicole, bon je prends le débat de façon plus large, mais si tel était le cas, il y a toute une gamme d'activités traditionnelles qui seraient perdues, de moyens de subsistance, même je dirais, et même d'identité régionale, et comment est-ce qu'on est prêt à compenser pour ces pertes-là d'identité. Il faut chiffrer aussi ces éléments-là.

2000 Donc dans une vision, donc, très très large, quand je parle d'environnement, j'intègre également la dimension humaine, la dimension culturelle.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2005 Et pour le fonds de risque, est-ce que vous auriez un exemple pour nous aider, pour guider la Commission, d'un endroit dans le monde où on applique ou d'un tel plan?

PAR M. MEAD:

2010 Je dirais que l'exemple qui n'en est pas un, là, c'est le fonds qui est nécessaire pour prévoir la fermeture d'une mine. Et c'est seulement depuis quelques années que cela existe, on exige, sachant à peu près la durée de vie d'une mine, connaissant les impacts et ce qui est en cause, on exige qu'il y ait un montant. Ici, c'est beaucoup plus complexe, on prétend pas avoir des exemples.

2015

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Puis rien ne nous empêche, si vous me permettez, d'être innovateurs au Québec.

2020 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Tout à fait, bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2030 Toujours à la page 5, dans vos recommandations, à la deuxième, vous dites qu'il faudrait:

"Évaluer l'ensemble des coûts du projet, intégrant la phase d'exploration et d'exploitation de façon à démontrer la rentabilité réelle du projet."

2035

Bon, comme il est indiqué dans la présentation antérieure, c'est une activité qui est très itérative, est-ce que vous avez un exemple d'activité semblable où on pourrait appliquer ce que vous demandez, ici?

2040 Bien, ma question, je la préciserai peut-être c'est, en fait, on est peut-être ici dans une situation, en termes d'activité économique, qu'il est assez difficile pour avoir le coût du projet tant qu'on sait pas vraiment c'est quoi le potentiel. C'est pas comme par exemple une centrale hydroélectrique ou construire une maison, ou un centre d'achats, ou un site d'enfouissement. On peut calculer qu'est-ce que c'est qui va rentrer et sortir.

2045 Donc ici, alors donc j'aimerais savoir, vu qu'on fait cette exigence-là, est-ce qu'elle est réaliste ou encore, pour la rendre réalisable, il faudrait peut-être trouver un exemple où ça a pu être déjà fait.

2050 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

À ma connaissance, il me vient pas à l'idée un exemple justement dans un niveau d'aussi grande complexité, mais ça tend à démontrer qu'il y a quand même une large part d'hypothétique dans cette démarche-là.

2055 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Oui, puis peut-être une autre, un peu dans la même ligne aussi, quand on parlait, là, dans votre exposé où vous avez dit de perte d'activités traditionnelles.

2060 Est-ce qu'aussi on a des exemples, des occasions où dans des situations semblables, ça s'est produit?

2065 **PAR M. MEAD:**

Oui. Un exemple qui est venu après coup, c'est la question de fermeture de villages de pêche à Terre-Neuve. Ça a coûté des milliards, si je ne me trompe pas, après coup, il y avait pas de planification de la gestion des pêches.

2070 C'est loin de ce qui est plus pointu ici, encore une fois, mais, quand même, il y a des exemples qui commencent à être étudiés où on se préoccupe de l'impact d'une activité sur d'autres. Il faudrait que je pense à quelques autres, ça pourrait venir.

2075 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Et dans l'optique où on ferme un village, il faut regarder par l'autre bout de la lorgnette, et voir les conséquences que ça l'a en termes d'exode rural et exode urbaine, donc la pression même que ça peut avoir sur un milieu ou un quartier urbain, là, que ça soit Montréal, Québec.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2080

Oui, une dernière question pour ma part, vous soulevez bien le point sur le vide juridique, mais dans vos recommandations, je n'ai pas vu de propositions pour le combler.

2085

Quelle serait votre position pour le combler, est-ce que ça serait de modifier le Règlement sur les hydrocarbures, pour que les conditions environnementales soient exigées pour les programmes d'exploration? Est-ce que ça serait d'assujettir les projets à l'évaluation des impacts sur l'environnement, à la procédure québécoise?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

2090

Bien effectivement, c'est certainement d'intégrer l'évaluation d'impact et harmoniser aussi, jusqu'à un certain point, les différentes procédures d'évaluation, là, tant fédérales que provinciales, et je dirais interprovinciales, ça serait certainement une des mesures les plus significatives dans ce dossier-là.

2095

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2100

Une ultime! En référence à la Stratégie québécoise sur les aires protégées, vous dites qu'il y a des projets dans le fleuve et le golfe, et dans le rapport du Comité d'experts, il semble que les projets qui sont rattachés à cette stratégie touchent plutôt les habitats fauniques en milieu riverain.

2105

J'aimerais savoir si vous êtes au courant d'idées que le ministère aurait de faire en rive des aires protégées?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

2110

À ma connaissance, au niveau de la SQAP, le secteur n'a pas été encore abordé. Bon, les gens pourraient probablement mieux vous le dire que moi, là, au niveau du Département du patrimoine écologique et du développement durable, mais je me base, avant tout, sur le principe où chacune des provinces naturelles, donc le Québec est divisé en une quinzaine de provinces naturelles, donc chacune des provinces naturelles, dans le cadre de la SQAP, se doit d'être représentée, en termes de pourcentage, puis en termes de représentativité biologique.

2115

Donc effectivement, si le Département du patrimoine écologique et du développement durable tient cette ligne-là mordicus, ils se doivent, pour rencontrer l'objectif qu'ils se sont donné, que le gouvernement s'est donné, de mettre en place des aires protégées qui représentent autrement que les projets en rive, effectivement. Ils se doivent donc d'avoir, peut-être, des projets hors côtiers, donc, et c'est sans doute, j'imagine en tout cas, c'est envisageable qu'il y ait des pourparlers entre Environnement Canada et Environnement Québec avec le secteur qui avait été ciblé autour des Îles-de-la-Madeleine.

2120

Mais ceci dit, ça demeure encore hypothétique. Mais je faisais référence beaucoup plus aux principes qu'ils se sont donnés dans le cadre de cette entente-là.

2125 **PAR M. MEAD:**

Il y a une aire protégée prévue, proposée pour Harrington Harbour, entre autres, et ça, c'est dans le cadre de l'activité qu'ils appellent terrestre; c'est la province X qui est le golfe comme tel, ils sont pas rendus là.

2130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2135 De mémoire, sur Harrington Harbour, je crois, en tout cas selon les plans préliminaires qu'ils semblent nous montrer, il y aurait une partie terrestre, une partie marine. Ce que j'ai compris, là, dans le cas de Harrington Harbour, le projet, là.

Alors ça va?

2140 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

Alors nous allons faire une pause de dix (10) à quinze (15) minutes, et nous allons reprendre avec un mémoire par téléphone qui vient du Comité côtier Les Escoumins.

2145

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2150

COMITÉ CÔTIER LES ESCOUMINS À LA RIVIÈRE BETSIAMITES

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons reprendre la séance.

2155

Alors nous avons en liaison téléphonique monsieur Jean-Marie Belisle, du Comité côtier Les Escoumins. Alors nous allons donner la parole à monsieur Belisle, pour qu'il nous fasse une synthèse de leur mémoire.

2160

Alors bonjour monsieur Belisle.

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

Oui, bonjour.

2165

PAR LE PRÉSIDENT:

Le son est faible un petit peu, on va faire l'ajustement requis.

2170

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

Est-ce que ça va mieux?

PAR LE PRÉSIDENT:

2175

Ça va un petit peu mieux. Il y a des retours d'onde par contre. Ça va être difficile. Peut-être en fermant mon micro, c'est moi qui cause le retour d'onde.

OK, allez-y monsieur Belisle, pour voir.

2180

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

Oui, est-ce que vous m'entendez bien?

2185

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2190

Bon le mémoire qu'on a déposé est relativement succinct. On l'a divisé un peu à la façon dont il était proposé, l'intérêt du Comité côtier face au dossier date depuis l'annonce, en 2002, là, du projet de procéder à des levés sismiques. C'est surtout une inquiétude qui est générale, qui concerne le manque de connaissances puis les impacts potentiels sur les ressources.

2195

Est-ce que vous voulez qu'on fasse la lecture ou comment vous voulez qu'on procède? Oui, est-ce que vous m'entendez?

2200

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je vous entends. On est venu me porter un papier en même temps, pour une demande de rectification, quelqu'un qui doit quitter avant la fin de la séance, mais la façon de procéder, là, je pense faites votre présentation comme vous la voyez et à la fin, une fois que vous aurez terminé, là – vous pouvez prendre une dizaine de minutes pour faire la présentation, et ensuite de ça, nous allons vous adresser des questions.

2205

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2210

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va comme ça?

2215

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

Ça fait que notre plus grande préoccupation dans le dossier était, à l'origine, le fait que les levés sismiques ne sont pas assujettis à une évaluation environnementale complète. On jugeait anormal l'utilisation de canons à air qui peuvent sérieusement affecter l'intégrité physique et le comportement des mammifères marins et des autres ressources halieutiques, le fait que ça ne soit pas encadré, là, dans la pratique.

2220

Depuis le départ, on a souhaité, puis on a demandé la tenue d'études d'impact complètes avant de lancer des projets qui pourraient mettre en péril des populations de mammifères marins ou de poissons déjà fragiles ou d'activités déjà pratiquées sur le territoire.

2225

Les activités de levés sismiques pourraient se dérouler sur un très vaste territoire qui est relativement peu connu, selon nous, et le rapport du Comité d'experts illustre aussi, là, le manque de connaissances, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation du golfe et de l'estuaire pour certaines espèces, en dehors de la période estivale. Le fait qu'on a très peu

2230

d'observateurs ou pas du tout, dans le fond, à l'intérieur d'immenses portions du territoire, et puis le fait aussi qu'il y a pratiquement pas d'observation d'octobre à mai.

2235 Au début du débat, il était assez courant d'entendre dire qu'il y avait pas de baleines dans le Saint-Laurent en hiver. En tout cas, on espère que la tenue des audiences aura au moins permis de faire le point sur cette situation-là, puis qu'on sait maintenant qu'il y a plusieurs espèces qui fréquentent l'estuaire et le golfe à l'année, puis en tout cas, pour ce qu'on peut en savoir.

2240 Au cours de la première partie des audiences, on a également pris conscience des implications du principe du "free mining" puis des contraintes que ça pourrait apporter, là, en relation avec les poursuites ou compensations financières qui pourraient être exigées d'un promoteur si les projets de levés sismiques se prolongeaient pas dans les forages et dans
2245 l'exploitation des gisements, en raison d'un empêchement, là, qui viendrait soit du public, soit du gouvernement.

2250 Dans ce sens, nos préoccupations couvrent donc plus que la partie des levés sismiques puis qu'il faudrait probablement tenir compte des orientations énergétiques qu'entend prendre le gouvernement puis des conclusions d'un véritable débat sur l'énergie, avant d'autoriser les levés sismiques dans le golfe du Saint-Laurent.

Ce qu'on recommande, c'est:

2255 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 5, suggestion et recommandations

Page 5, début du dernier point

2260 Puis dernière remarque ou suggestion, c'est qu'on a éprouvé plusieurs difficultés avec la participation par Internet et la consultation des transcriptions des séances publiques. Ce qu'on considère, c'est que l'énergie que l'exercice demande est, à notre sens, préoccupant pour une participation dans ce sens-là, puis qu'il faudrait vraiment que ça constitue un pis-aller. Il faudrait
2265 absolument continuer de tenir des séances publiques près des milieux concernés puis d'améliorer le mode de participation alternatif que constitue Internet.

Ça complète notre présentation. Il y a la position que je peux peut-être rappeler.

2270 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 6, premier paragraphe

Page 6, fin.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Belisle, nous vous remercions pour votre présentation. Bien entendu, nous avons quelques questions. Avant de laisser la parole à mes collègues pour les questions, je vais certainement réagir au sujet du point, dans vos suggestions et commentaires, relativement, là, à savoir:

"Il faudrait continuer de tenir des séances publiques près des milieux concernés et tenter d'améliorer le mode de participation alternatif que constitue Internet."

Bon, effectivement, du côté de la participation Internet, nous allons faire un post mortem de ça, nous allons regarder les points forts, les points faibles, on va essayer de faire des propositions au bénéfice des prochaines commissions qui pourraient être intéressées à utiliser le médium. Et bien entendu, pour ce qui est des séances publiques près des milieux concernés, disons que ça a toujours été la philosophie du Bureau d'audiences publiques.

Bien entendu, dans le cas actuel qu'on a, c'est que potentiellement on avait des dizaines de communautés qui peuvent être concernées et je pense que la difficulté, de savoir où on doit aller, où c'est sage d'aller pour avoir la participation. N'ayant pas de projet précis, c'est un peu le problème qu'on a rencontré au cours de l'audience, c'était d'être capable de déterminer c'était quoi les meilleurs endroits à aller, où on aurait eu de la participation. C'est une difficulté qu'on a eue.

On a essayé d'agir pour le mieux, en fonction du brainstorming que nous nous étions fait pour savoir à quel endroit on devait aller. Et ça aussi, c'est encore un mandat particulier, en tout cas j'espère que si des mandats semblables survenaient dans le futur, qu'on aura l'occasion, en tout cas, encore une fois peut-être ici la Commission faire un post mortem là-dessus pour conseiller les commissions le mieux possible.

Alors ceci étant dit, je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur André, pour vous adresser une première question.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Bonjour monsieur Belisle, merci pour votre présentation.

Avant de vous poser, vous adresser mes questions, j'aimerais que vous preniez deux (2) minutes pour nous présenter l'organisme que vous représentez, surtout pour les gens qui sont dans la salle et qui ont pas eu accès au mémoire que vous avez déposé.

2315 **PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:**

OK. Le Comité côtier, c'est un organisme sans but lucratif qui est incorporé depuis 2001, qui est dirigé par un conseil d'administration de treize (13) membres qui proviennent de diverses sphères d'activités, répartis dans toute la zone côtière.

2320

J'ai fourni une liste, là, mais pour le bénéfice des personnes présentes, disons que ça regroupe le milieu municipal, des organismes de développement socio-économique, des croisiéristes, des pêcheurs, des simples résidents, là, de la zone côtière. Ça fait que c'est un éventail assez large des différentes personnes. Il y a du monde impliqué dans le milieu touristique aussi, de façon plus générale.

2325

Le projet a pris jour en 1996, puis le territoire qu'on couvre, c'est situé, comme le nom le dit, entre Les Escoumins et la rivière Betsiamites, c'est quatre-vingt-cinq kilomètres (85 km) de zone littorale.

2330

Notre principal mandat ou objectif, c'est de faire la promotion de la gestion intégrée. Ça fait que pour réaliser ça, on a fait un portrait de la zone côtière, on a déterminé les différentes préoccupations, les différents conflits d'usage puis on a établi un plan d'action, puis on est maintenant en phase de réalisation du plan d'action.

2335

On a trois (3) principaux énoncés de vision qui sont de connaître la zone côtière, qui fait référence à:

2340 Une meilleure connaissance de toutes les composantes et à une sensibilisation des résidents et des usagers, quant à son importance pour la collectivité et au maintien de son intégrité et à sa saine gestion;

2345 Gérer la zone côtière qui fait référence à l'exploitation durable des ressources, au rétablissement ou l'amélioration de son état de santé, à l'harmonisation des usages, la mise en valeur et la prévention des impacts négatifs de toute nature. Puis quand on parle de gestion, on fait référence pas au mandat des différents ministères, mais à des éléments de gestion dans lesquels le Comité peut exercer son influence. Donc c'est plus, je dirais, une gestion qui est participative, par les individus mêmes;

2350 Puis on a aussi participer à la prise de décision, qui fait référence à l'implication du Comité et des décideurs locaux, et de la population dans les prises de décision qui concernent la zone côtière. C'est un peu dans ce sens qu'on participe aux audiences.

2355 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci. Donc ma première question, dans vos suggestions et commentaires, je vais me limiter à la page 5, là, au quatrième point, suggestions et commentaires.

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2360

Je vous entends très mal, est-ce que vous pourriez vous rapprocher du micro ou...

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2365

Parfait, m'entendez-vous mieux, là?

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2370

Oui c'est beaucoup mieux.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2375

Good! Donc je vais me concentrer surtout sur la page 5, le point 4, suggestions et commentaires.

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2380

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Ce que je vous pose, c'est vraiment pour avoir un éclaircissement sur les énoncés que vous faites. Vous parlez, au premier point::

2385

"D'assujettir les levés sismiques à un processus d'évaluation environnemental adéquat et s'assurer que les techniques utilisées n'ont pas d'impact sur les espèces présentes dans les habitats couverts par les levés sismiques."

2390

Sur la partie de l'assujettissement, est-ce que vous considérez seulement les levés sismiques dans cet énoncé, ou vous considérez les plans d'exploration et d'exploitation?

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2395

Bien les plans de forage et d'exploitation, à notre connaissance, sont déjà assujettis. Il y avait juste la partie des levés sismiques qui l'était pas.

2400

Ça fait que ce qu'on pense, c'est qu'eux autres aussi devraient l'être, étant donné les impacts qui sont maintenant connus sur la faune puis le milieu. Ce qui était pas le cas à l'origine, quand la Loi sur l'environnement a pas prévu que les levés sismiques soient assujettis.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Merci.

2405 L'autre point, vous parlez d'établir un cadre expérimental afin de permettre de mesurer les impacts réels sur le milieu des levés sismiques.

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2410 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Pouvez-vous élaborer un peu sur ce point?

2415

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2420 Bon en fait, c'est pour – avant qu'un promoteur nous dise qu'il y a pas d'impact à faire ce qu'il fait, ce qui serait important, c'est qu'il y ait des démonstrations qui aient déjà été faites puis qu'on soit en mesure de dire oui ou non, c'est vrai qu'il y a des impacts, là. Parce que là, on est un peu tous dans le brouillard, à savoir, est-ce qu'il va y avoir des impacts, est-ce que les animaux vont vraiment éviter la zone.

2425 On sait que c'est pas simple d'établir un protocole comme ça puis je pense pas que ça soit nécessairement de la responsabilité du promoteur d'un projet d'établir ce cadre-là, puis de faire la démonstration, mais je pense qu'il faut que ça soit fait.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2430 Est-ce que c'est dans le même sens de la recommandation du Comité d'experts, sur le programme expérimental, est-ce que c'est dans le même sens que vous...

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2435 Oui c'est dans le même sens, mais ce qu'on voudrait, nous, c'est que ça soit fait a priori. Pas dans le cadre de levés sismiques qui soient faits par une entreprise, parce que là, ce qui a été établi pendant la première partie des audiences, c'est que ça serait difficile d'arrêter les relevés une fois que ça serait parti, si on s'aperçoit qu'il a des problèmes.

2440 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci, je vais céder la parole à mon collègue Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2445

Bien moi, j'avais une seule question, c'était peut-être nous rappeler, votre secteur d'intérêt, donc, se trouve de Betsiamites aux Escoumins.

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2450

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2455

Et ce qui est donc assez éloigné en termes de distance des endroits où il y aura les levés de sismique avec les bulleurs, les canons à air.

Pouvez-vous nous rappeler un peu finalement les préoccupations de votre région pour ces activités qui se tiennent dans le golfe?

2460

PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:

2465

Bien c'est certain que dans notre région, il y a une activité qui est majeure, qui est très importante, c'est l'observation des mammifères marins. Puis dans ce sens-là, on considère que même si les levés sismiques se font dans le golfe, ça risque d'avoir un impact chez nous.

Puis l'autre aspect, je vous rappellerai que vous avez rappelé constamment pendant la première partie des audiences qu'il y avait pas de projet précis, donc l'estuaire n'est pas nécessairement exclu d'éventuels projets de levés sismiques, là.

2470

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Très bien.

2475

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, la réponse était claire.

2480

Alors c'était les questions que nous avons. Alors nous vous remercions pour la présentation de votre mémoire et comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous allons tenir compte aussi des remarques que vous avez mises dans votre mémoire, regardant le processus lui-même, notamment la participation et aussi l'utilisation d'Internet. Nous allons aussi faire un suivi sur ça.

2485 **PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:**

Je vous remercie, puis on vous souhaite une bonne fin de délibération.

2490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2495 **PAR M. JEAN-MARIE BELISLE:**

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au revoir.

2500

DROIT DE RECTIFICATION

2505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vais appeler, bon monsieur Robert Michaud voudrait faire une rectification, tout à l'heure je voyais monsieur Michaud discuter avec monsieur Bourque, notamment, j'imagine que la rectification doit porter sur un sujet géologique quelconque. Je vous fais confiance que ça soit vraiment une rectification et non une opinion.

2510

PAR M. ROBERT MICHAUD:

2515 D'accord. J'aurais bien envie d'émettre plusieurs autres opinions, mais une rectification.

2520

À plusieurs reprises j'ai sursauté pendant la présentation de monsieur Bourque, lorsqu'il parlait d'un immense potentiel dans l'estuaire du Saint-Laurent. Et j'ai été vérifier avec lui, parce que quand il nous a dessiné sa ligne idéale, en réponse à la question de monsieur André, il nous a dessiné une ligne entre Mingan, Anticosti, et le Nouveau-Brunswick, qui ne passe pas par l'estuaire.

2525

Eh bien, j'ai redessiné avec monsieur Bourque les limites que les océanographes reconnaissent pour l'estuaire, c'est-à-dire entre Pointe-des-Monts sur la Côte-Nord et Sainte-Anne-des-Monts. Il m'a regardé avec des grands grands yeux. Alors quand il disait qu'il y avait un potentiel énorme dans l'estuaire, il entendait dans la partie nord-ouest du golfe du Saint-Laurent et aucunement dans l'estuaire, selon la définition des océanographes. Alors ça m'a

2525

soulagé un peu, parce que j'imaginai déjà les plates-formes en face des Escoumins, ce qui aurait préoccupé monsieur Belisle, énormément.

2530 C'était juste ça, la rectification que monsieur Bourque m'a confirmé qu'il y avait une erreur sur la définition.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535 Excellent. Merci.

GREENPEACE

2540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors maintenant, nous avons une petite inversion dans les mémoires, je voudrais pas me tromper. Alors monsieur Guilbeault de Greenpeace passerait avant le Sierra Club, je crois que les gens se sont entendus pour inverser.

2545

Alors bienvenue monsieur Guilbeault. Alors nous vous laissons la parole.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

2550 Merci, effectivement monsieur Green, du Sierra Club, a généreusement accepté de me laisser passer avant lui.

2555 Peut-être qu'avant de rentrer dans le vif du sujet, je pourrais faire un léger préambule, comme monsieur Mead de l'UQCN, j'étais moi aussi en commission parlementaire ce matin, de l'économie du travail sur le Plan stratégique d'Hydro-Québec. Et j'étais aussi hier devant la Régie de l'énergie sur le projet du Suroît.

2560 Vous aurez conclu, à la lecture de notre mémoire, que dépendamment où on se place, on est soit très très très en amont, soit très très très en aval. Nous, on a regardé cette question-là, non pas du point de vue spécifique des levés sismiques, mais du point de vue en fait ultime, qui serait celui de procurer au Québec une nouvelle ressource énergétique. Et c'est dans ce cadre-là que nous avons préparé notre mémoire, comme vous pouvez le lire dans notre mémoire sur les aspects techniques des levés sismiques. Nous avons discuté avec le GREMM

2565 et on appuie ce qu'ils vous ont déjà présenté ici, hier.

Donc ce que nous avons compris de la lecture du rapport du Comité d'experts, bon c'est, d'une part, qu'on parle de la perspective d'un approvisionnement en hydrocarbures, constitue un premier enjeu socio-économique d'importance. On parle de retombées

2570 économiques, d'activités d'exploration, éventuellement celles découlant de l'exploitation des gisements.

Alors essentiellement ici, il est question de deux (2) choses, à notre avis, il est question d'énergie et il est question de développement économique, notamment on comprend à la
2575 lecture du rapport, de développement économique régional.

Ce que nous avons décidé de faire, c'est de regarder ces deux (2) questions-là. Alors par dollar investi, ne prenons pour l'instant que la question de l'exploration, on comprend qu'il y a pas de projet, mais il y a quand même certains scénarios qui ont été mis de l'avant,
2580 notamment dans le rapport du Comité d'experts, alors si on voulait produire de l'énergie au Québec, si on voulait créer des emplois au niveau régional, par dollar investi, est-ce que ce projet-là est la meilleure façon de le faire, donc de ce simple point de vue là, et notre réponse est évidemment non.

Notre mémoire démontre, et ce mémoire-là est basé sur une étude que plusieurs groupes écologistes dont Greenpeace, dont le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, l'Association canadienne de l'énergie éolienne, ont fait faire par la firme québécois Hélimax, qui est une firme de consultants en énergie éolienne, que nous avons déposé devant la Régie de l'énergie, que nous avons présenté hier à la Régie, que vous avez
2585 également reçu en format électronique et une en format papier.

Cette étude-là démontre qu'on parle vraiment d'une mine d'or au Québec en termes de production d'énergie éolienne, à moins de vingt-cinq kilomètres (25 km) des lignes de transport existantes, on parle d'un potentiel, mesuré celui-là, de cent mille mégawatts (100 000 MW).
2595 Bon, si on tient compte d'un facteur d'utilisation d'à peu près trente-cinq pour cent (35 %), ce qui est ce que les experts prévoient, ce qui se compare avec beaucoup d'autres sites dans le monde, on parle de trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW) d'énergie livrée, ce qui correspond à la production totale, bon, dépendamment si on inclut ou si on n'inclut pas Churchill Falls, là, mais la production totale d'Hydro-Québec se situe autour de trente-trois mille-trente-
2600 quatre mille (33 000 MW-34 000 MW) et des poussières.

Ce qui est intéressant, je veux pas repasser sur tous les éléments qui sont dans le mémoire, ce qui est intéressant de regarder, bon, on parle par exemple, pour le volet exploration, le tableau 8.1 du rapport du Comité d'experts, donc parle d'un investissement d'un point cinq milliard (1,5 G\$) pour l'exploration, pour la création de cinquante (50) à cent (100) emplois.
2605

Bien on a, curieusement, on dit que le hasard fait bien les choses, dans le mémoire d'Hélimax, nous avons, en fait Hélimax a utilisé le modèle du Bureau de la statistique du Québec pour faire quelques scénarios sur l'énergie éolienne. Et un de ces scénarios-là serait un scénario de mille mégawatts (1000 MW). Mille mégawatts (1000 MW), on parle, bon le rapport d'Hélimax nous dit qu'on parle d'investissement d'à peu près un point sept million par
2610

2615 mégawatt (1,7 M\$/MW) installé. Alors mille mégawatts (1000 MW), c'est un point sept milliard (1,7 G\$). Donc on est quand même assez proche du un point cinq (1,5 G\$) pour la phase exploration du tableau 8.1. Et là, on parle de création de quatre mille (4000) emplois.

2620 Alors vous avez un point cinq milliard (1,5 G\$) au niveau de l'exploration gazière et pétrolière, pour créer de cinquante (50) à cent (100) emplois, ou vous avez un point sept milliard (1,7 G\$) dans l'éolien pour en créer quatre mille (4000). Bon, c'est pas quatre mille (4000) emplois au total, c'est personnes-année, puis tout ça, mais les retombées économiques sont beaucoup plus intéressantes, et contrairement à l'exploration, on est sûr d'avoir de l'énergie.

2625 Ce qui est intéressant aussi du rapport d'Hélimax, et en fait c'est un peu une découverte qu'on a faite, vous savez, il y a trois (3) ou quatre (4) années, il y avait eu, en fait en 98, il y a six (6) ans, il y avait eu une audience de la Régie sur la filière éolienne. Et à ce moment-là, on évaluait le potentiel technique, au Québec, de l'éolien, les optimistes parlaient de six mille mégawatts (6000 MW). Il y a pas personne, et je vous assure, on a participé, il y a pas personne, moi le premier, qui parlait de plus que ça.

2630 Et là, on se rend compte aujourd'hui que c'est de loin supérieur à ça, et qu'il y en a à peu près partout. Alors la figure 3.6 de notre mémoire montre que, bon, pour un des gisements de vent, celui de sept (7 m/s) à huit mètres par seconde (8m/s), donc le fameux cent mille mégawatts (100 000 MW), là, on retrouve par exemple trente cinq mille mégawatts (35 000 MW) d'énergie éolienne potentielle sur la Côte-Nord, quatorze mille (14 000 MW) en Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Bon, ça on s'en doutait. Onze mille (11 000 MW) en Montérégie, vingt mille (20 000 MW) dans le Bas-Saint-Laurent, bon, ainsi de suite.

2640 Évidemment il y a personne, moi le premier, qui est ici pour vous dire qu'on doit faire cent mille mégawatts (100 000 MW) d'éolien demain matin, mais je pense que ce dossier-là est essentiellement, on a parlé beaucoup des questions, j'ai parlé beaucoup des questions économiques au cours des dernières minutes, mais si on parle d'énergie, qu'est-ce qu'on va faire avec cette énergie-là.

2645 Alors évidemment, bon, le gaz naturel, on l'utiliserait probablement, principalement pour le chauffage des espaces ou pour la production d'électricité, ce qui est une erreur à mon avis, là, mais - est-ce qu'on peut, à ce moment-là, si ce sont nos besoins, si on établit que les besoins énergétiques qu'on veut combler sont ceux du chauffage et de la production d'électricité, la question qu'on doit se poser, c'est est-ce qu'il y a d'autres façons de le faire et est-ce qu'il y a des meilleures façons de le faire? Ça, c'est la première partie de l'analyse.

2650 Et à cette question-là, nous, on répond, évidemment, que l'exploitation qui est le but ultime de l'exploration, là, je pense pas qu'on fait de l'exploration pour le fun de faire de l'exploration, on fait de l'exploration parce qu'on aimerait ça trouver du pétrole et du gaz et,

2655 éventuellement, exploiter ces ressources-là. Alors est-ce que c'est la meilleure façon d'atteindre nos objectifs énergétiques, nous, on dit que non.

2660 Ce que je n'ai pas pu faire à temps pour le mémoire, c'est, et ce qui aurait été l'idéal, ça aurait été de faire vraiment une comparaison détaillée des deux (2) filières, donc de la production gazière et pétrolière versus, par exemple, l'efficacité énergétique, versus l'éolien.

2665 Ça a été fait hier, ça a été déposé à la Régie et peut-être que je pourrais m'engager auprès du BAPE à déposer une analyse comparative qui a été faite par un de nos experts, monsieur Philippe Dunski, qui a été présentée hier, mais je pourrais peut-être vous résumer brièvement un sommaire des résultats, donc.

2670 Si on prend pour acquis que, spécifiquement sur la question énergétique, nous avons besoin d'énergie d'ici 2008, comme semble dire Hydro-Québec, le Suroît est un projet qui fournirait un point six térawattheure (1,6TWh) d'énergie, bien, on pourrait facilement, à moindre coût, et je vais revenir là-dessus, arriver à produire un point sept térawattheure (TWh) en 2008, grâce à l'efficacité énergétique.

2675 Si on pense que nos besoins seront plus importants dans le temps, donc si on prend l'horizon de 2010, le Suroît, à ce moment-là, produirait six point cinq térawattheures (6,5 TWh), on serait rendu à trois point quatre (3,4 TWh) pour l'efficacité énergétique et à trois point un térawattheures (3,1 TWh) pour l'éolien. Alors on voit qu'une combinaison de l'efficacité énergétique et de l'éolien nous permettrait d'atteindre les mêmes objectifs que la centrale au gaz naturel du Suroît.

2680 Si on parle des impacts environnementaux, bon bien le projets du Suroît, c'est sur la durée de vie, si ma mémoire est bonne, il faudrait, c'est un acétate électronique que j'ai, j'ai pas le rapport au complet, mais je pense que c'est sur la durée de vie du projet, on parle cinquante-six millions de tonnes (56 M t) de CO₂ équivalent par année, mille cinq cents kilotonnes (1500 kt) d'oxyde de soufre, sept mille deux cent cinquante kilotonnes (7250 kt) d'oxyde d'azote, ainsi de suite, bon. Il y a pas d'impacts écologiques ou en fait, ils sont négligeables et non mesurables sur l'efficacité énergétique et l'éolien, on parle d'impact visuel plus qu'autre chose.

2690 Sur les retombées économiques ou la création d'emplois, alors par dollar investi, ou par million de dollars investis, le Suroît va créer entre un point neuf (1, 9) et deux point cinq (2,5) personnes-année, emplois, par million de dollars investis, l'efficacité énergétique, douze point sept (12,7) personnes-année par million de dollars investis et l'éolien, de cinq point sept (5,7) à six point quatre (6,4).

2695 Évidemment, vous allez me dire que la présente audience du BAPE n'est pas sur le projet le Suroît, j'en suis conscient, nous avons d'ailleurs participé à cette audience-là du BAPE,

celle sur le Suroît, mais je pense qu'il faut regarder, on doit regarder ce dossier-là dans un contexte plus global que celui spécifiquement lié à la question des levés sismiques.

2700 Et je vais conclure là-dessus. Le BAPE, dans deux (2) de ses décisions récentes, soit celle sur le projet de TransCanada Energy à Bécancour et celle du Suroît, a senti que, bon, je vais pas vous lire vos propres conclusions, mais le BAPE a senti qu'il ne pouvait donner son aval à ces projets-là, entre autres à cause du Protocole de Kyoto et là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

2705 Il faut bien comprendre que le Canada a signé et ratifié le Protocole de Kyoto, donc ce qui nous engage à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de six pour cent (6 %) d'ici la période 2008-2012. Mais que le Protocole repose lui-même sur la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la convention de Rio de 1992, dont l'article 2
2710 de la convention parle non pas d'une réduction de six pour cent (6 %) mais de la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre à des niveaux qui empêchent tout bouleversement climatique extrême par l'activité humaine.

2715 Et ça, la communauté scientifique internationale, par exemple le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, nous dit que, pour des pays industrialisés comme le Canada, on parle de réduction de, dans des scénarios assez optimistes, de soixante pour cent (60 %) dans les quelques décennies à venir.

2720 Alors à notre avis, et à votre avis aussi, on ne peut pas, d'une part, s'engager envers Kyoto, s'engager à combattre les changements climatiques et se revirer de bord et investir dans le pétrole et dans le gaz. Ce sont, c'est vrai que nous allons continuer à avoir besoin de pétrole et de gaz, mais je pense que notre objectif, en tant que société, c'est de se diriger vers des sources d'énergie qui nous éloignent des ressources non renouvelables.

2725 Et peut-être le dernier élément que je n'ai pas adressé sur la question spécifiquement liée à ce qui viendrait ultimement après les levés sismiques, donc l'exploitation cette fois-là de ressources de pétrole, qui seraient évidemment pour le secteur des transports. Et peut-être que comme société, on doit décider d'investir dans des énergies vertes, quitte à exporter en partie cette électricité-là vers nos voisins, soit du sud, soit de l'est, exporter cette technologie-là,
2730 ce savoir-faire là, et accepter de continuer de dépendre de sources de pétrole qui sont extérieures au Québec.

2735 Alors peut-être que si on fait le bilan de ces deux (2) choses-là, on va finir par se rendre compte qu'on est bien mieux d'investir dans des technologies où on sait qu'on a le potentiel, où on sait qu'on peut créer des emplois, tout en minimisant, ou en ayant peu ou pas d'impact environnemental, que de prendre la chance de peut-être trouver des ressources qui nous permettraient peut-être de réduire notre dépendance sur le pétrole.

2740 Je pense qu'il y a des décisions politiques qui doivent se prendre aussi au niveau par
exemple du secteur des transports, qui nous permettraient de réduire notre dépendance au
pétrole, toute la question du transport en commun, d'une part, mais aussi, on en parle un peu
plus, et c'est pas dans notre mémoire, mais je tiens à le souligner, toute la question de
l'électrification d'une partie de nos systèmes de transport en commun, comme ça se fait ailleurs.
2745 On n'a pas besoin d'aller très loin pour voir ça, des autobus électriques, par exemple, des
tramways, tout ça, donc des systèmes de transport en commun qui, au lieu de fonctionner au
pétrole, fonctionnent à partir d'électricité. Cette électricité-là pourrait être produite à partir de
sources renouvelables.

2750 Je vais m'arrêter ici, et je vous remercie de nous avoir accordé ce temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755 Alors nous vous remercions pour votre présentation. Bien entendu, nous avons
quelques questions et je vais commencer.

2760 Tout d'abord, si je prends, par exemple, bon, traditionnellement, on a beaucoup de
sociétés qui s'approvisionnaient notamment en charbon, disons, ou en mazout, pour produire
de l'électricité. Et bon, prenons le Danemark, par exemple, aussi, semble converger lui, bon, il
se dit, qu'est-ce que vous voulez, on fait de l'éolien, mais on fait du gaz naturel. La Norvège dit,
bon on fait de l'hydroélectricité, mais je fais du gaz naturel aussi. L'Allemagne, bon, semble se
dire la même chose, du nucléaire, mais on fait plus de nouveau nucléaire...

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

2765 Et on élimine le nucléaire existant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2770 ... on veut éliminer le charbon, mais le gaz naturel semble être le carburant de l'avenir. Si on
parle, en tout cas pour prendre la place de plus en plus mondialement, la place du mazout.

2775 Si on prend ce raisonnement-là, à ce moment-là, est-ce qu'il est pas souhaitable, à ce
moment-là, de tenter de trouver des nouvelles sources d'approvisionnement pour rendre encore
plus disponible le gaz naturel par exemple, à l'échelle planétaire, pour remplacer les autres
sources que sont par exemple le charbon qui émet beaucoup plus de particules, de soufre et de
choses comme ça, ou le mazout lourd, par exemple?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

2780 Si on était en Allemagne, si on était dans le Midwest américain, si on était en Alberta, je vous dirais probablement oui. Par contre, ces pays-là ou ces États-là ne possèdent pas ou ne semblent pas, à première vue, posséder le potentiel éolien que nous on possède.

2785 Et moi, je pense que - d'autant plus que ce sont, l'éolien et, par exemple, l'hydroélectricité sont deux (2) formes d'énergie très complémentaires. Là où il vente le plus, c'est l'hiver quand il fait très froid, quand notre hydraulité est à son plus bas niveau parce que le niveau d'eau baisse dans les barrages, l'air est plus dense, donc la productivité des éoliennes est plus importante. Alors ce sont deux (2) formes d'énergie très complémentaires.

2790 Et pour le Québec, d'aller vers le gaz naturel, c'est pas un pas en avant, c'est un pas en arrière, dans la mesure où notre parc de production d'énergie est à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) ou quatre-vingt-seize (96 %) hydroélectrique. Alors c'est pas, pour nous, contrairement à ces États-là que vous avez mentionnés, un pas en avant. Pour nous, c'est clairement un pas en arrière.

2795

PAR LE PRÉSIDENT:

2800 Donc un pays comme la Norvège, par exemple, qui est très hydroélectrique, autrement dit, a convergé récemment vers du gaz naturel par exemple, ils ont décidé, par exemple, ce que j'ai pu comprendre, il y avait des débats, il restait quelques rivières à développer, ils ont dit, non, on va les conserver et à la place, on va ouvrir des centrales thermiques.

2805 Donc c'est pas des choix qui peuvent être considérés également, disons que la Norvège semble avoir fait ce choix-là, il y a deux (2) ou trois (3) ans, d'ouvrir deux (2) centrales thermiques au gaz naturel. Il y a pas une pondération, des fois, à faire?

Est-ce qu'on doit, je dis pas nécessairement de dire non à l'éolien, c'est pas ça que...

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

2810

Non, je comprends.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 On peut faire de l'éolien mais est-ce qu'on peut faire du gaz naturel aussi? Est-ce qu'on peut pas faire les deux (2)?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

2820 Est-ce qu'on a besoin? Non, moi, je pense que non. Le rapport d'Hélimax, c'est quand même cent mille mégawatts (100 000 MW) d'éolien! Bon, et là, il faut comprendre que ce cent mille mégawatts (100 000 MW) d'éolien là, c'est à moins de vingt-cinq kilomètres (25 km) des lignes existantes.

2825 On a, et vous avez probablement pas eu le loisir, puisque je vous ai envoyé ça lundi, de regarder le rapport d'Hélimax, mais on a toute une grille d'analyse où on a exclu des pans complets du territoire québécois, donc on a exclu tout ce qui était des vents de six (6 m/s) à sept mètres par seconde (7 m/s), alors qu'en Allemagne, au Danemark, c'est avec des vents de cinq (5 m/s) à sept mètres par seconde (7 m/s) qu'on fait de l'éolien. Nous on a parti, on a parti
2830 le "meter" à sept mètres par seconde (7 m/s). Tout ce qui est en bas de ça, on l'a éliminé.

On a éliminé les espaces protégés, on a éliminé les ZEC, on est à quatre kilomètres (4 km) des aéroports, il y a vraiment - la différence, à mon avis, et là, il faudra pousser éventuellement l'étude plus loin, mais la différence entre le potentiel technique et le potentiel
2835 réalisable au niveau de l'éolien est probablement pas très grande, dans la mesure où cette étude-là a été bien faite, et on pense qu'elle l'a été.

Et jusqu'à maintenant, je peux vous assurer que tous les avocats et experts d'Hydro-Québec ont essayé autant comme autant hier, devant la Régie de l'énergie, de trouver des
2840 fautes, des erreurs, et à voir la couverture médiatique ce matin, ils ont pas réussi.

Alors moi, je pense que cette étude-là tient la route et la question c'est, combien d'argent on a à mettre, combien d'investissement on a à faire dans le développement
2845 énergétique québécois. Moi, je pense que le ciel n'est pas la limite, comme diraient nos amis anglophones. Je pense qu'il y a des montants d'argent, que ce soit par des compagnies privées ou des compagnies, le gouvernement, des compagnies publiques comme Hydro-Québec.

Moi, je pense qu'il faut mettre notre argent là où ça va rapporter le plus. Et clairement,
2850 là où ça va rapporter le plus, c'est pas le secteur du thermique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855 Je vous remercie.

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2860 Juste une petite question. Il y a quelques années, on s'est battu beaucoup pour empêcher qu'il y ait des pylônes sur le bord du fleuve.

2865 Est-ce qu'on ne craint pas, enfin des pylônes qui traversent, la traversée fluviale du fleuve, est-ce qu'on ne craint pas que l'établissement d'un grand nombre de parcs éoliens ne se heurtera pas non plus à la même opposition locale? Parce que là aussi, il y aura peut-être des changements dans le paysages, ou...

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

2870 Bon, il y a, évidemment, l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) d'éolien qu'Hydro-Québec a lancé pour lequel on attend les soumissions pour la mi-juin, qui est spécifiquement pour la Gaspésie. C'est certain qu'on va devoir concevoir des parcs éoliens qui ne seront pas ou qui vont minimiser les impacts visuels, qui ne seront pas en compétition avec d'autres usages du territoire, notamment le tourisme.

2875 Cela étant dit, et là, quand vous aurez une minute, vous regarderez la carte, et ce qu'on peut voir, c'est par exemple que dans des zones où il y a peu ou pas d'activité humaine, la Côte-Nord, près de Churchill Falls, la baie James, soit peu ou pas d'activité humaine, où il y a déjà eu des impacts humains très importants, tout le complexe de la baie James, il y a des potentiels éoliens importants. On pourrait refaire, en termes d'énergie, tout ce qui est produit à la baie James près de Churchill Falls, en termes de potentiel éolien.

2885 Et on est à quelques centaines de kilomètres des monts Groulx, il y a pas beaucoup de compétition pour l'usage du territoire, il va falloir négocier avec les Premières Nations, clairement, pour aller de l'avant avec certains de ces projets-là qui sont sur leurs territoires. Mais, à mon avis, écoutez, à cent mille mégawatts (100 000 MW), on a le choix, là, d'où on va les mettre. Et moi, je pense qu'on doit s'assurer de pas les mettre là où on va créer de la controverse.

2890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur André.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

2895 Oui monsieur Guilbeault. En acceptant l'hypothèse que le gaz naturel, pour le Québec, est un mauvais choix, si ce gaz naturel était destiné aux États-Unis, à l'exportation, un peu comme ça paraissait dans le plan d'Hydro-Québec, sur l'exploration du gaz naturel, est-ce que c'est la même réponse que vous donnez, c'est-à-dire que le gaz naturel est inacceptable
2900 comme substitution, j'imagine, aux centrales thermiques américaines du nord-est?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

2905 C'est une bonne question, toute cette question-là de comment est-ce qu'on gère la situation énergétique de l'Amérique du Nord, toute la question de la substitution. Par contre, ce qu'on voit aux États-Unis, c'est qu'il se fait pas beaucoup de substitution du gaz naturel, bien, du charbon par le gaz naturel. En fait, le gaz naturel ne vient pas rien substituer, il vient s'ajouter à une production énergétique et à une consommation gargantuesque des Américains.

2910 Moi, j'ai pas entendu, j'ai rien vu dans le plan, par exemple, énergétique de monsieur Bush de l'été 2001, si ma mémoire est bonne, le plan Bush-Cheney, quoi que ce soit sur la question de la substitution. C'est: nouvelle production, nouvelle production, plus de charbon, plus de gaz, plus de nucléaire.

2915 Alors j'ai de la difficulté à concevoir cet aspect-là de la substitution puisque sur le terrain, ça semble pas – théoriquement, c'est un principe qui se défend, mais sur le terrain, ça semble pas être la pratique.

2920 Cela était dit, bon il y a évidemment l'administration fédérale aux États-Unis, mais ce qui est intéressant de regarder aussi, c'est ce que plusieurs États américains sont en train de faire, toute l'adoption de législations, de programmes, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans certains cas, dans certains cas réduire les émissions d'oxyde de soufre, d'oxyde d'azote des centrales au charbon, qui pourraient, éventuellement, forcer certaines compagnies à passer au gaz naturel.

2925 Mais ce qui pourrait - l'argument que vous faites sur le gaz naturel, on pourrait le faire également sur l'éolien. On pourrait, cette énergie verte là, on pourrait l'exporter vers les États-Unis. Parce que finalement, nos besoins ne semblent pas être si importants que ça, dans les années à venir, au Québec. Et si on décidait de produire plus que ce que nos besoins sont, c'est de l'énergie verte qu'on exporterait.

2930 Et cette énergie verte là, on pourrait probablement l'exporter, en fait on l'exporterait peut-être à un surcoût écologique, soit les crédits de carbone. Il faut voir comment ça fonctionnerait, parce que les États-Unis n'ayant pas ratifié le Protocole de Kyoto – quoi qu'une des choses que je fais beaucoup dans la vie, c'est participer aux négociations internationales sur les changements climatiques. J'étais à Kyoto, j'ai participé, à je sais plus combien de rencontres internationales là-dessus, j'étais à la neuvième conférence des partis et je peux vous assurer que présentement, il y a des négociations informelles, c'est vrai, mais pour voir comment est-ce qu'on ramène les Américains à la table? Est-ce qu'ils vont ratifier le Protocole, est-ce que la nouvelle administration de monsieur Kerry ratifierait, sinon, comment est-ce qu'on s'arrange?

2940 Est-ce qu'on peut s'arranger pour que les États qui prennent des engagements, soit de Kyoto, soit de stabilisation, soit de réduction de l'augmentation de leur demande de gaz à effet

2945 de serre, pourraient, d'une façon ou d'une autre, participer au marché international des permis de carbone?

Alors il y a toutes sortes de possibilités comme ça, mais ce n'est possible que dans la mesure où l'énergie qu'on exporte est vraiment de l'énergie verte et qu'on peut arriver à démontrer qu'elle déplace quelque chose. Et sur le gaz naturel, je suis pas convaincu. C'est
2950 une longue réponse à une question assez simple, là, mais.

PAR LE PRÉSIDENT:

2955 Donc, vous disiez, avant de penser à exporter ou, en tout cas, à rechercher du gaz naturel, il y aurait une démonstration à faire...

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

2960 Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

... qui devrait être convaincante. Ça serait votre point de vue là-dessus.

2965 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Et vous pouvez conclure qu'on n'est pas convaincu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 Donc c'est pas un non à cent pour cent (100 %), mais pour l'instant, vous, vous êtes pas convaincu à l'heure actuelle. C'est ce qu'on doit retenir. La démonstration n'est pas faite.

2975 Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

2980 Merci beaucoup.

2985

CLUB SIERRA DU CANADA

PAR LE PRÉSIDENT:

2990

Nous allons maintenant inviter monsieur Danlel Green, du Sierra Club du Canada.

Alors nous vous laissons la parole pour votre présentation.

2995

PAR M. DANIEL GREEN:

3000

Alors j'aimerais remercier la Commission pour nous accueillir et j'aimerais aussi m'excuser, j'ai promis d'être là hier, mais le Sierra Club avait sa rencontre annuelle à Calgary, alors c'est là où j'étais, un peu loin. Alors donc merci pour l'arrangement pour que je puisse passer cet après-midi.

3005

Le Club Sierra du Canada est une association environnementale nationale canadienne. On a des chapitres et des groupes un peu partout au Canada. Il y a un chapitre en devenir ici au Québec. Nous travaillons sur tous les dossiers environnementaux au Canada, dans toutes les provinces canadiennes, incluant les territoires.

3010

Et sur le dossier de l'exploration d'hydrocarbures sur la côte est, on a aussi intervenu dans le temps sur la côte ouest, lors du moratoire établi sur la côte ouest. Mais depuis 99, quand certaines compagnies, Mobil et autres, ont obtenu des droits d'exploration, d'exploitation sur les côtes du Cap-Breton, le Sierra Club a créé une coalition qui s'appelait Save our Seas and Shores, une coalition de pêcheurs, d'organisations touristiques, de représentants de Premières Nations et de groupes environnementaux pour un peu impliquer un peu la société civile à cet emballement qu'on voit actuellement sur les côtes de la Nouvelle-Écosse. Il suffit de se promener à Sidney pour voir la quantité de chapeaux de cow-boy et des bottes de cow-boy pour voir ce qui se passe actuellement sur cette côte-là.

3015

3020

C'est sûr que la situation en Nouvelle-Écosse est différente que celle au Québec. Il y a eu des négociations entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et le gouvernement de Terre-Neuve aussi, pour créer un office. Essentiellement, c'était une façon que la juridiction du fédéral sur les réserves d'hydrocarbures marines soient partagée un peu avec les provinces.

3025

Le gouvernement du Parti Québécois veut aussi, a tenté de faire des négociations, peut-être que leur intérêt qui était un peu fort, ça a pas fonctionné. On voit ce qui va arriver maintenant avec ce présent gouvernement, Libéraux, peut-être, il va avoir effectivement des négociations.

Il est possible donc qu'on voie, dans un avenir rapproché, la création d'un office canadien Québec qui va un peu régler la question des juridictions. Essentiellement l'estuaire et

3030 le golfe vont être ouverts à l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz, probablement.
Moi, je donne ça dans deux (2) ans.

3035 Le Club Sierra du Canada, donc, est conscient que ce qui est arrivé en Nouvelle-Écosse risque d'arriver au Québec. Et c'est pourquoi on s'est joint au Front commun qui a été créé, des groupes environnementaux, associations de pêcheurs, ATR ici au Québec, pour s'opposer au projet de levés sismiques de GSI.

3040 La position, et notre position est encore la même, la position c'est que le projet de levés sismiques de GSI est inacceptable, est encore inacceptable, et ça c'est pourquoi on a demandé le moratoire. Ce qui nous a été un peu accordé indirectement, même s'il y a pas de juridiction du gouvernement du Québec et qui a été un peu entériné par le fait que le projet de GSI a été recommandé, en vertu de la Loi canadienne d'évaluation environnementale, pour une évaluation complète. GSI ne voulait peut-être pas faire face à la musique et a retiré son projet.

3045 C'est regrettable. On aurait aimé avoir un projet. On aurait aimé avoir un promoteur, on aurait aimé avoir quelqu'un qui fait des levés sismiques, qui se présente devant vous et qui défende son projet. On aurait aimé poser des questions. On aurait aimé avoir une audience du BAPE. Alternativement, on aurait aimé avoir une Commission d'évaluation environnementale fédérale.

3050 Mais là, on a rien. Nous avons un mandat excessivement pointu, qui a été donné par le ministre, pour évaluer une partie de la problématique de l'exploration et de l'exploitation des réserves d'hydrocarbures marines au Québec.

3055 J'ai souvent dit au BAPE que si j'étais commissaire, j'aurais pas accepté le mandat. Une chance que j'ai jamais été commissaire du BAPE, alors j'ai jamais eu l'occasion de refuser un mandat. Mais peut-être ça va m'arriver un jour. Mais je m'attends, un jour, de recevoir un mandat de mon ministre, dire non, monsieur le Ministre, je n'accepte pas votre mandat, demandez à un autre commissaire ad hoc, ça m'intéresse pas.

3060 Le BAPE a souvent décrié, dans les autres audiences, le morcellement de projet. Je me souviens le chemin de fer qui menait à l'aluminerie. L'aluminerie n'était pas "bapable" mais le chemin de fer, oui. Et le BAPE, ça c'est ridicule, il y a eu une modification législative, là, les alumineries au moins sont "bapables" aujourd'hui.

3065 Donc, on est devant une situation un peu tout à fait cocasse où on fait, finalement, un exercice théorique. Advenant qu'il y a quelqu'un qui demande un jour de faire des levés sismiques au Québec, qu'est-ce qu'on va lui dire? Puis on peut pas vraiment lui dire grand-chose, parce que comme tel, on n'a même pas la juridiction.

3070 Je regardais au niveau des lois et l'exclusion, et en passant, j'ai remarqué qu'au niveau de l'article 22, le deuxième alinéa concernant les travaux dans les milieux aquatiques, les

3075 forages sont inclus. Vous le savez, c'est l'article du Règlement sur l'application de la loi, c'est l'article 3.3, où finalement si c'était un programme de forage, vu que c'est dans le milieu aquatique, il y aurait, un certificat d'autorisation évidemment, si effectivement le promoteur reconnaît la juridiction du Québec pour émettre un certificat d'autorisation dans un territoire que le fédéral dit que j'ai une compétence exclusive pour émettre des permis, en vertu de la Loi sur les explorations, en vertu de l'Office national de l'énergie.

3080 Alors on est dans un borbier juridique et ça, c'est la deuxième raison pourquoi je refuserais un mandat. Parce qu'en tant que commissaire, qu'est-ce que je vais changer, vu que j'ai pas de juridiction?

3085 Demain matin, par décret, le gouvernement du Québec peut inscrire les forages, les tirs sismiques en vertu de sa loi et GSI peut contester qu'il doit même demander un certificat d'autorisation. Légalement! Il ne reconnaît pas la compétence du Québec pour émettre et même lui dire quoi faire. C'est seulement l'Office national de l'énergie et la procédure fédérale qui s'appliquerait. Mon interprétation de la situation.

3090 En ce qui concerne donc la situation, on a un rapport d'experts qui est un rapport théorique, est un rapport qui est descriptif, très général, et qui nous apporte pas grand-chose comme tel, sauf on voit une tendance. Quand le rapport dit et je cite à la page 167:

3095 "La réalisation d'une campagne de levés sismiques ayant une dimension expérimentale pourrait être faite pour valider etc., etc., etc."

3100 C'est exactement ce que GSI a proposé à l'Office national de l'énergie et c'est exactement ce que GSI a proposé pour obtenir son permis de l'Office de la Nouvelle-Écosse. Non non non non non. On va pas, oui oui, peut-être on va vendre nos données, là, mais on fait ça pour la science! Je veux pas embarquer là-dedans.

Je pense que c'était regrettable, on voit d'un côté le Comité d'experts qui prend exactement la même ligne que GSI.

3105 Et si on regarde la décision de l'Office de la Nouvelle-Écosse, dans sa décision pour donner des permis, il s'est dit: et l'Office voudrait souligner que les tirs sismiques de GSI au large de l'île du Cap-Breton vont permettre de valider nanani, nananana. Alors il faut faire un peu attention, c'est un peu, c'est un subterfuge essentiellement d'une activité commerciale un peu pour répondre à la galerie: voyez, on est gentil, on aide cette science d'évaluation environnementale.

3110 Par contre, si on regarde la misère que le ministère de Pêches et Océans a eue pour obtenir des informations de GSI et de leur procédure, on se pose vraiment des questions sur l'attitude du promoteur. À plusieurs reprises, si on regarde le dossier, on parlait de développer un modèle théorique de la propagation de l'onde. GSI répond: en faisant nos tirs sismiques, on

3115 va être capable de mesurer ça. MPO répond: non non non non non, vos hydrophones sont mal placés, on veut que ça soit vertical pour les baleines.

3120 GSI, une des propositions de MPO, elles sont où les baleines, au mois de novembre, au large de Percé? GSI, au lieu de prendre l'occasion de faire des relevés fauniques, est allé faire des tirs sismiques sur les côtes de la Nouvelle-Écosse. Le promoteur avait une occasion de répondre aux interrogations du MPO, il ne l'a pas fait.

3125 Ça, c'est pourquoi je regrette de pas avoir GSI devant moi et de lui passer un petit quart d'heure de questions. Et c'est regrettable, parce que je pense qu'on aurait pu voir la véritable image de cette industrie d'exploration et d'exploitation de pétrole. Ce n'est pas des gens gentils et on le sait.

3130 Parce que le Sierra Club faisait partie d'un comité aviseur de l'Office. Et sur ce comité-là, il y avait les pétrolières. Et les pétrolières ont tout fait pour s'assurer, et on pourrait dire pour censurer le débat sur l'exploration sismique en Nouvelle-Écosse. Ils ont encadré le comité scientifique pour que le comité scientifique ne puisse même pas regarder des questions comme l'approche de précaution, comme l'incertitude, non non non non non, vous êtes des scientifiques, vous allez parler de la science, pas des probabilités ou de la philosophie.

3135 À un point tel, et vous allez voir dans mon mémoire, qu'un des membres du comité scientifique, le docteur Kenchington, qui malheureusement, on aurait aimé qu'il vienne témoigner ici mais à cause, il est en mer, il est en train de faire des études sur le terrain, alors il a pas été disponible, je vous recommande de lire un peu sa présentation au comité ad hoc de l'Office où finalement, il démontre un peu le carcan intellectuel que le comité scientifique a été littéralement emprisonné pour éviter que le débat se fasse.

3145 Alors c'est drôle, quand on entend GSI dire au MPO ici au Québec: bon sang que vous êtes difficile avec nous, c'est bien plus facile de faire ça en Nouvelle-Écosse; Nouvelle-Écosse sont bien plus ouverts à ce qu'on veut faire, nous. C'est parce que la procédure de Nouvelle-Écosse est entièrement contrôlée, d'après nous, par les pétrolières.

3150 Il est clair, pour le Club Sierra du Canada, en regardant, en faisant une revue sommaire des impacts des tirs sismiques, qu'il va y avoir un impact. Dans notre mémoire, on fait état des travaux, et en passant, je sais que le BAPE, dans votre enquête, vous avez le droit évidemment d'interroger certains experts extérieurs, je vous suggère de le faire, entre autres le professeur Weilgart de l'Université de Dalhousie a fait, et c'est sa recherche, l'impact des tirs sismiques et des sonars aussi sur les échouages de baleines. Elle s'en est fait une expertise, elle a une très belle présentation Power Point qu'elle m'a même demandé de montrer, mais vu qu'elle était pas ici, j'ai pas eu l'impertinence de le faire. Mais elle, elle a documenté les impacts des tirs sismiques.

3155

3160 Seulement une anecdote, un tir sismiques concernant justement la baleine à bec, qui a été fait en 2002, au large des côtes californiennes, c'était la première fois qu'il y a un échouage de baleine à bec et c'était dans les heures du passage d'un bateau qui faisait des tirs sismiques.

3165 Alors c'est sûr que beaucoup de mémoires parlent d'incertitude ici au Québec. On n'a pas, on a des incertitudes des impacts. Mais si on fait une revue de la littérature honnête à travers le monde où ça s'est fait, vous allez en trouver des impacts. Ce n'est pas encore arrivé au Québec, mais c'est une question de temps.

3170 En regardant la documentation du MPO et les échanges entre le MPO, l'Office national de l'énergie et le promoteur GSI, on dresse un tableau de ce qu'on pourrait appeler l'ensemble des mesures d'atténuation qu'il faudrait mettre en place pour permettre des tirs sismiques sécuritaires, conceptuellement. Et à ça, on pourrait appliquer, une fois qu'on l'a, la modélisation de la propagation de l'onde dans cette mer fermée, qui est encadrée par la Côte-Nord, Anticosti et la péninsule gaspésienne.

3175 Disons, faisons l'hypothèse que dans un an et demi (1 ½), le MPO ou quelqu'un établit le modèle acoustique du golfe, puis mesure les décibels à différents endroits lors d'un tir sismique. Là, il dit, bien il y a des baleines là, donc on va exclure cette zone-là, il y a du crabe là, donc on va exclure.

3180 Et si, d'après moi, si on met tout ensemble les zones d'exclusion, et si on met ensemble toutes les listes de contraintes, zones d'exclusion, zones tampons, trente (30) à quarante (40) jours de tirs pour éviter d'aller sur le golfe lors de la période de haute production, conditions météorologiques, on voit une baleine, on arrête, du "ramp up", donc intensité progressive, etc., etc., etc., la question que je me suis posé, c'est que, compte tenu des contraintes, est-ce que des tirs sismiques sont économiquement faisables dans le golfe?

3185 Il arrive que, peut-être que ça va être la première fois, que la liste des contraintes et la liste des clients, tout d'un coup, qu'il y ait un problème. Parce que le client, lui, il paie pour des données sismiques. Mais si le "surveyor" n'est pas capable de lui livrer la marchandise parce qu'il y a tellement de contraintes, peut-être on pourrait dire, moratoire ou pas moratoire, peut-être il est techniquement impossible, à cause des contraintes environnementales qui ne sont pas des contraintes extraordinaires, zones tampons, zones d'exclusion, limites de sons, propagation d'ondes, peut-être qu'il est techniquement pas possible de faire des levés sismiques dans le golfe du Saint-Laurent à cause des contraintes. Peut-être ça va être la grande conclusion!

3195 Néanmoins, on maintient quand même le besoin d'un moratoire. Parce qu'effectivement, on nage dans l'incertitude. Par exemple, le Canada et le Québec, le Québec ça fait un certain temps, le Canada tout récemment, on a des outils législatifs pour protéger les espèces en péril.

3200 Ma lecture de ces deux (2) lois-là, on liste l'espèce, on la classe, mais la loi ne devient pas opératoire, à moins évidemment de chasser, de tuer l'espèce en voie de disparition, la loi ne devient pas opératoire tant et aussi longtemps que l'habitat critique n'est pas défini. Il faut littéralement qu'il y ait une carte adoptée, déposée par règlement, à la Gazette officielle et puis dans la réglementation québécoise.

3205 J'espère que Pêches et Océans, parce que j'ai entendu parler que là, ils sont en train de faire une cartographie, tant et aussi longtemps que la cartographie des trois (3) espèces listées, béluga, rorqual bleu et je pense la baleine noire, c'est trois (3) espèces, tant et aussi longtemps que la cartographie des zones critiques de ces trois (3) espèces-là, il devrait pas avoir ni de tirs, 3210 ni d'exploration, ni de forage. Sinon, on risque d'être dans une situation contradictoire. On a une cartographie qui établit les habitats critiques, on a une loi cadre qui dit que le gouvernement québécois et le gouvernement fédéral peut restreindre certaines activités dans l'habitat critique de ces espèces en voie de disparition.

3215 Par contre, si des permis sont déjà donnés, pour faire des tirs sismiques et de l'exploitation, on risque d'être dans une situation où l'un va avoir un droit acquis. Par contre, où est le droit acquis de l'espèce menacée, vu que la Charte des droits et libertés c'est des humains et pas des baleines.

3220 Alors je pense qu'avant de faire ça, il faudrait avoir un empressement, de la part du gouvernement du Québec, c'est une recommandation très spécifique que je vous fais, il faudrait que minimalement que le gouvernement du Québec liste le rorqual bleu et l'autre espèce, la baleine noire, parce que là, je pense, c'est seulement le béluga du Saint-Laurent qui est listé, et définisse, en vertu de la Loi de la conservation de la faune et la – un blanc de mémoire de 3225 l'organisme – la FAPAQ, c'est ça, définisse l'habitat critique de ces espèces-là; alors au moins québécois, parce que vous êtes un organisme québécois, la recommandation, c'est que ça soit fait.

3230 Alors au moins on aurait une cartographie québécoise des zones critiques. Vu qu'on n'est pas dans un vase clos, je m'imagine que le MPO va aussi collaborer à cet exercice-là, parce que c'est eux qui sont les experts des baleines au Québec. Alors donc la carte fédérale va aussi être prête, déposée et adoptée. Comme ça, on aurait au moins un cadre législatif d'habitat critique et là, on pourrait savoir qu'est-ce qu'on fait avec les tirs sismiques. Mais avant ça, il faut évidemment attendre.

3235 Dans mon mémoire, évidemment, je parle aussi des impacts cumulatifs et puis bon, on parle, si vous lisez le témoignage, le docteur Kenchington aussi parle des impacts cumulatifs.

3240 Mais un impact cumulatif qui m'est venu à l'esprit, c'est, on parle avec certains chercheurs de Dalhousie, parlent que l'environnement marin devient de plus en plus bruyant. Et ceux qui travaillent sur les baleines, ça les inquiète beaucoup. Et si on regarde le bruit de l'environnement marin aujourd'hui, par rapport au bruit de l'environnement marin il y a cinquante

3245

(50) ans, c'est plus bruyant, plus de transport. Donc un effet cumulatif, réduire les couloirs de navigation, réduire la navigation de plaisance, pourrait être fait effectivement, une fois qu'on a une cartographie des habitats critiques.

3250

Par contre, il est bien plus facile d'empêcher d'ajouter que d'enlever, dans une société civile, différentes personnes tirant leur couverture, donc il est plus facile, dans ma conception, que si on peut éviter un autre bruit, et je parle pas uniquement des tirs sismiques mais je parle aussi du forage et de l'exploration et de l'exploitation, il y aurait peut-être lieu de prendre l'occasion de contrôler cette pollution sonore marine, dans un environnement fermé du golfe. Et on a l'occasion de le faire maintenant.

3255

Donc, essentiellement les recommandations. Advenant que le Québec négocie une entente fédérale-provinciale, crée un office conjoint d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, il ne faudrait pas faire la même erreur que la Nouvelle-Écosse. Il faudrait que la primauté d'une loi d'évaluation environnementale reste. Actuellement, avec l'Office de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral est obligé en catastrophe d'adopter et de modifier le Règlement sur les évaluations environnementales fédéral pour inclure un niveau de décibels qui était pas inclus. En catastrophe!

3260

3265

Alors donc, pour éviter cette situation-là, il faudrait que toute entente négociée avec le Québec spécifie que les lois environnementales fédérales-provinciales d'évaluation restent comme telles et ces lois-là ont préséance sur toute entente fédérale-provinciale.

Modification législative, c'est sûr qu'il faudrait modifier la Loi des mines.

3270

C'est sûr qu'une façon de le faire essentiellement, c'est de modifier l'article 3.3 du règlement pour inclure les tirs sismiques, les rattacher au deuxième alinéa de l'article 22, parce qu'on est dans les milieux aquatiques et je pense qu'on a assez de preuves qu'il y a impact.

3275

À la rigueur, on pourrait peut-être même penser que c'est le premier alinéa, parce que c'est un contaminant, en vertu de la loi, est un son, est une émission sonore, alors on pourrait peut-être dire, bien il y a une pollution sonore, même si c'est pas - alors donc il faudrait voir, mais je pense qu'on pourrait, de façon relativement simple, s'assurer que l'exploration sismique soit considérée en vertu des mécanismes d'évaluation environnementale du Québec.

Et voilà! J'ai dit ce que j'avais à dire.

3280

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions.

3285

Tout d'abord, je vais faire une petite réaction sur ce que vous avez dit au début de votre mémoire concernant que si vous étiez à ma place, par exemple, vous auriez pas accepté le

mandat. Par contre, moi je l'ai accepté et où est-ce que je suis rendu personnellement là-dedans, je trouve, je le trouve intéressant le mandat, parce qu'effectivement il est très complexe. Si c'était à refaire, je l'accepterais toujours. C'est mon avais personnel à ça.

3290 Je vais vous donner un exemple. Par exemple, dans le mémoire, vous faites allusion à l'imbroglie juridique. Ce qui est intéressant de constater, effectivement, c'est, le fédéral n'a jamais donné de permis de droit d'exploration délimité dans le fond du golfe. Donc ces droits-là avaient été octroyés par le Québec.

3295 Par contre, ce qui rend la situation compliquée, c'est lorsque vient le temps de faire des levés sismiques sur ce droit-là, au-dessus du droit, on demande un permis fédéral, alors qu'à l'origine c'était, par exemple, on prend Corridor Ressources, c'était un permis québécois qui est délimité dans le fond du golfe.

3300 On voit la situation effectivement, elle est très complexe, donc situation complexe mérite à ce moment-là de s'y pencher, ça devient intéressant de regarder toute cette dynamique-là. Donc ça, c'est ma petite parenthèse à moi.

3305 Alors ceci étant dit, on va procéder, on va passer à quelques questions qu'on aimerait vous adresser.

3310 Alors bien entendu, on a eu votre mémoire assez tardivement, moi, ce que j'ai pu avoir le temps de faire, c'était de lire les conclusions et recommandations, à la fin. Alors ce que j'ai pris en note, par exemple, pour ce qui est, là, si je reviens encore une fois, là, sur les prérogatives du gouvernement fédéral et celles du gouvernement du Québec, concernant, là, l'émission de certificats d'autorisation éventuellement, de quelle façon on pourrait tenter, vous avez parlé, bon, l'Office extracôtier de Nouvelle-Écosse, bon, vous semblez avoir une bonne expérience de cet office-là, mais de quelle façon on peut vraiment s'assurer que même si on veut donner des principes de préséance sur des lois, de quelle façon qu'on peut venir qu'à

3315 s'assurer que - vous dites, par exemple, bon, le gouvernement du Québec, vous demandez de cerner les habitats critiques, mais par contre le gouvernement du Québec semble pas vraiment avoir l'expertise pour donner ce genre de définition là d'habitat. Ça semble être Pêches et Océans qui l'a.

3320 Comment on concilie l'expertise, est-ce qu'on fait une duplication de l'expertise ou on dit, bien par exemple, Pêches et Océans, on reconnaît que l'expertise de tel domaine, c'est Pêches et Océans qui l'a et on cherche pas, à ce moment-là à faire une querelle fédérale-provinciale. On se dit...

3325 **PAR M. DANIEL GREEN:**

Ah, si vous voulez pas faire une querelle fédérale-provinciale, c'est une maudite bonne idée!

PAR LE PRÉSIDENT:

3330

Ça donnerait quoi?

PAR M. DANIEL GREEN:

3335

Mais ça dépend qui est au "steering", monsieur Germain. Moi, je suis d'accord avec vous, la duplication, la duplication, combien de fois est-ce que j'ai vu la duplication de l'environnement, entre le fédéral et le Québec, dans ma carrière d'environnementaliste! En tout cas, que voulez-vous! La nature politique de l'affaire.

3340

Moi, c'est sûr qu'au niveau des habitats critiques des mammifères marins, l'expertise, c'est Pêches et Océans qui l'a. Pêches et Océans l'a parce qu'en vertu de la Loi des pêches, on considère les mammifères marins comme des poissons. Alors, étrange, mais c'est comme ça un peu. Mais alors donc, c'est la juridiction, c'est le fédéral qui l'a.

3345

Par contre, le Québec a listé les bélugas du Saint-Laurent dans sa liste. Mais donc, il y a un précédent. Est-ce qu'une province n'a pas le droit de lister une espèce en disparition parce qu'elle est migratrice, par exemple? Si on avait un canard, qui est essentiellement fédéral, ou un poisson anadrome, on pourrait pas le lister parce qu'il se promène?

3350

Le Québec a décidé d'agir comme ça, c'est sûr que c'est pas l'ail des bois, là, c'est le béluga, mais on a décidé d'agir comme ça. C'est bien. Je pense qu'une province devrait avoir le droit de lister ses espèces menacées, même si elles se promènent.

3355

Ça n'empêche pas que le fédéral aussi a une loi. Moi, mon attitude, en environnement, c'est l'attitude de la ceinture et des bretelles. On n'est jamais trop protégé.

3360

Alors si Québec veut intervenir, tant mieux, et si le fédéral veut intervenir, tant mieux. Moi, en tant qu'environnementaliste, je veux utiliser les deux (2) pour obtenir une protection de l'environnement. Moi, la duplication en environnement, il y en a tellement peu de protection de l'environnement, que moi, j'aime ça de la duplication. Je me sens plus protégé

PAR LE PRÉSIDENT:

3365

Mais vous considérez, à ce moment-là, que le gouvernement du Québec, soit la FAPAQ, a l'expertise pour déterminer les habitats critiques du béluga?

PAR M. DANIEL GREEN:

3370

Non, j'ai pas dit ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce qu'il y a une nuance à faire.

3375 **PAR M. DANIEL GREEN:**

C'est qu'ils ont une compétence légale puis ils ont adopté une loi. Personne a dit que la loi est ultra vires, jusqu'à présent, on va voir, peut-être quelqu'un va le faire, on va voir. Mais - et le fédéral aussi a sa loi.

3380

Alors la double protection pour les bélugas, je pense que les mille (1000) bélugas qui restent dans le fleuve méritent autant de protection qu'ils peuvent avoir. Alors s'ils peuvent avoir deux (2) officiers qui surveillent, tant mieux.

3385

Alors moi, j'ai pas de problème à ce que le Québec fasse sa carte même s'ils se rencontrent au coin d'une table, dans une taverne puis ils s'échangent les cartes entre biologistes du MPO et de la FAPAQ, j'ai pas de problème avec ça.

3390

C'est que là, actuellement, ni l'un ni l'autre, le béluga dans son habitat n'est pas protégé. Il est interdit pour quelqu'un pour nuire à un béluga individuel, mais au niveau de son habitat, il y a rien. Alors vu qu'une espèce dépend de son habitat, il faut une cartographie. Et ma recommandation est bien simple: que le Québec et que le fédéral cartographient l'habitat. J'espère que les deux (2) cartes vont se ressembler.

3395

PAR LE PRÉSIDENT:

J'espère aussi.

3400

PAR M. DANIEL GREEN:

Oui.

3405

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

3410

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

J'avais une question, dans votre rapport, à la page 14, vous indiquez, à la fin du quatrième paragraphe, là, que, bon:

"Cet appel pour un moratoire fédéral de l'exploration dans le golfe du Saint-Laurent n'est pas nouveau."

Alors vous dites par la suite:

3415

"En 2000, le Conseil de conservation de la pêche, etc. et en 2001, le comité parlementaire permanent sur les pêches et la Chambre des communes ont demandé l'instauration d'un moratoire dans le golfe du Saint-Laurent."

3420

PAR M. DANIEL GREEN:

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3425

Je me demandais, on se demandait où est-ce que cette information-là pouvait se trouver et le moratoire visait quel type d'activités. Parce qu'on a l'impression juste avant, que ça pourrait viser l'exploration ou est-ce que c'est les pêcheries ou...

3430

PAR M. DANIEL GREEN:

C'est ça. C'était dans le cadre des débats pour la loi, les "Oceans Act", la Loi sur les Océans du Canada. OK. Alors donc, en passant, le Sierra Club croit encore que la Loi des océans est une législation fédérale qui pourrait être utile dans le débat, ici. Parce qu'il y a des engagements pour protéger les ressources des océans.

3435

Alors donc c'était un peu dans ce cadre-là, au niveau du Comité parlementaire, au niveau du Conseil de conservation des pêcheries.

3440

C'est sûr qu'encore une fois, on parle d'un conseil qui donne des recommandations et un comité parlementaire qui dépose un rapport en chambre. L'objectif était de voir comment, en regardant la Loi sur les océans, législation fédérale, on pourrait se protéger contre l'abus des explorations et des exploitations en hydrocarbures, dans les côtes canadiennes. C'est un "work in progress", on est encore en train de regarder ça.

3445

C'est une nouvelle loi, même les rencontres qu'on a eues avec le sous-ministre et son – ne comprennent pas les implications de cette nouvelle loi. Mais il y a quelque chose là et puis on est en train d'explorer. Alors c'est un peu en marge de ça.

3450

C'est sûr que les recommandations du comité, du comité permanent, des députés essentiellement, il y a pas eu de suite à ça. Vous savez, si on regarde les rapports du Comité parlementaire sur l'environnement, sous la présidence de Charles Caccia, avec toutes les recommandations qu'il a faites à son propre parti, qui ont resté lettre morte, les comités permanents n'ont pas autant de pouvoir que ça.

3455

Mais au moins, c'est, comme on dit, "on the record", c'est là. Il y a eu une motion du Comité parlementaire, alors donc du côté fédéral, le concept du moratoire est un concept qui, en ce qui concerne le Sierra Club, est un concept important. On parle beaucoup de moratoire provincial, mais on sait celui qui tient le stylo pour signer le permis est une main fédérale.

3460

Alors notre angle est d'obtenir une intervention fédérale, un moratoire fédéral. Essentiellement, le gouvernement fédéral déciderait et enverrait sa décision à l'Office national de l'énergie qu'à partir d'aujourd'hui, l'Office national de l'énergie suspend tout permis, n'émet plus de permis, il y a de facto un moratoire d'émission de permis d'exploration tant et aussi longtemps qu'on ne comprend pas ce qu'on fait dans le golfe et dans la côte est canadienne. La côte ouest est protégée, parce que le moratoire tient bon, bien qu'il y ait des gens qui veulent l'enlever, actuellement.

3465

PAR LE PRÉSIDENT:

3470

Justement, en rapport avec ça, pour lever l'ambiguïté, comme je vous dis, dans le golfe du Saint-Laurent, tout à l'heure, le gouvernement fédéral n'a jamais donné de droit d'exploration en tant que tel, sur le fond marin de la portion québécoise, par contre, effectivement, il a donné des permis de levés sismiques.

3475

Mais je pense qu'il y a une nuance pour l'instant à faire, mais effectivement, ça fait partie, disons, de l'imbroglio juridique pour essayer de comprendre les tenants et les aboutissants.

3480

PAR M. DANIEL GREEN:

Est-ce que, j'ai un petit commentaire sur ça. Vous savez, quand quelqu'un ne veut pas faire quelque chose, il ne le fait pas, quand il veut pas prendre sa place.

3485

Moi, je pourrais vous dire que j'ai trouvé, dans l'attitude de monsieur Mulcair et du ministre des Ressources naturelles, ils étaient pas mal contents s'il y avait pas de juridiction. J'ai senti que ça les embêtait pas de ne pas avoir le pouvoir. Et la question, évidemment, qu'on se pose, est-ce qu'ils préféreraient mieux pas que la patate chaude reste dans le giron fédéral. Peut-être politiquement pour eux, c'est mieux; il faudrait en parler à votre ministre, c'est quoi ses intentions.

3490

Et vous allez le voir à la réception de votre recommandation; si par exemple vous recommandez que Québec prenne sa place, au niveau comme permissionnaire, comme contrôleur, peut-être votre patron va dire, on n'est pas intéressé, on aime ça que ça soit l'ONE. On n'est vraiment pas intéressé. La recommandation peut ne rien faire.

3495

Moi, je préférerais, encore une fois, avec ma conception que j'aimerais mieux avoir deux (2) protecteurs du fleuve qu'un seul, moi j'aimerais que le Québec prenne sa place. Mais c'est à eux de décider de le prendre.

3500

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, on peut imaginer les deux (2) en même temps, selon leur champ de compétence et aussi leur champ d'expertise, bien entendu.

3505

Tout à l'heure, vous avez fait la mention sur la Loi sur les océans, sur les implications de la portée, mais est-ce que vous faisiez allusion, à ce moment-là, à la gestion intégrée qui est à l'intérieur, qui est prévue à l'intérieur, la gestion intégrée des habitats, des milieux. C'était à ça que vous faisiez allusion?

3510

PAR M. DANIEL GREEN:

Oui, c'est sûr que le dossier des mammifères marins est moins important autour de l'île du Cap-Breton, les inquiétudes étaient beaucoup plus au niveau de la morue, poisson de fond, crabe, donc vraiment au niveau des pêcheries, au niveau de la ressource de pêche. Et c'est pourquoi que le "Oceans Act", la Loi des océans a été plus invoquée sur l'île du Cap-Breton.

3515

Vu qu'ici, au Québec, on parle moins de crabe et de homard, mais plus de béluga et de baleine à bec, la problématique est différente.

3520

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3525

Monsieur André.

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

Monsieur Green, dans votre présentation, vous laissez entendre, comme modification législative, qu'une modification à l'article 3.3 du Règlement sur l'application de la loi permettrait de soumettre les levés sismiques à l'article 22.

3530

En prenant cette position-là, vous écarterez la possibilité de le soumettre un 31.1, c'est-à-dire à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de certains projets?

3535

PAR M. DANIEL GREEN:

3540 Non, on le dit aussi, on le dit aussi, qu'il faudrait que ça soit là. Ma compréhension au niveau de la séquence, c'est que bon, c'est sûr qu'un projet "bapé", la finalité, c'est son certificat d'autorisation, et même plusieurs. Donc je me dis, au niveau de la séquence, vu que le prix d'entrée au niveau de l'évaluation environnementale complète, c'est l'obligation d'un certificat d'autorisation, bien alors, c'est un peu comme ça que je l'aborde.

3545 Il est clair, et puis on le dit dans notre mémoire, que les levés sismiques, l'exploration et l'exploitation devraient être inscrites dans la liste des projets "bapables".

PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:

3550 C'est bon. C'est que dans la présentation orale, j'avais pas perçu les deux (2) volets, j'avais perçu une emphase sur l'article 22.

PAR M. DANIEL GREEN:

3555 C'est dans le mémoire.

3560 Peut-être simplement une petite chose au niveau de l'exploration sismique, là, au niveau du – et puis bon, vu et aussi, bon, c'est sûr que des modifications réglementaires, c'est plus facile que faire – la seule question que je me pose, au niveau de la loi, c'est que vu que dans le règlement, la liste des activités des projets "bapables" est le miroir de la liste dans la section de la baie James, il faudrait peut-être modifier l'annexe de la loi pour inclure les projets d'exploration et d'exploitation hydrocarbures dans les territoires de la baie James. Parce que moi, je le sais pas, moi, s'il y a pas du pétrole au large de Kuujuaq. Et je voudrais me protéger.

3565 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

3570 Il y a un élément dont vous avez pas parlé dans votre présentation et je me rappelle pas, comme vous savez, on l'a eu tard le mémoire, si je l'ai lu, dans les offices extracôtiers, depuis leur création, on favorise les évaluations environnementales stratégiques. Et vous en avez pas glissé un mot.

3575 Quelle est la position du Sierra Club face à ces évaluations stratégiques. Est-ce que c'est utile, est-ce que c'est pertinent, est-ce que ça devrait être valorisé pour le golfe partie québécoise?

PAR M. DANIEL GREEN:

Je n'ai pas de réponse à votre question parce que je l'ignore.

3580 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

3585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3590 Peut-être une question, en fait, un commentaire que j'aimerais avoir du Club Sierra du Canada, concernant, tantôt vous disiez que bon, c'est mieux plus de protection que pas assez, là, au niveau environnemental.

3595 Par contre, est-ce que vous pensez que, mettons, les mammifères du golfe sont mieux protégés par le fait que le golfe est morcelé et observé par plusieurs provinces et juridictions?

3600 Si on pense, par exemple, actuellement, on étudie la possibilité de faire des levés sismiques dans la partie québécoise du golfe pendant que, à la limite, juste juste juste à l'est, si on veut, côté Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, on y va comme s'il se passait rien du tout et donc actuellement, il semble pas que là, ça soit nécessairement - enfin votre opinion là-dessus.

PAR M. DANIEL GREEN:

3605 Alors bon. Quoi faire! Alors conceptuellement on se dit, bien c'est un écosystème, donc on va créer quoi? Un méga office, trois (3) provinces, le gouvernement fédéral pour s'occuper de tout l'écosystème du golfe? C'est une option, j'y avais pas pensé. C'est une bonne suggestion.

3610 C'est possible, on est là. On essaie de gérer de façon intégrée un écosystème. Le morcellement nuit. Par contre, est-ce que la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et Terre-Neuve et le fédéral vont tous s'entendre pour créer un méga office, avec les mêmes règles, les mêmes philosophies? Je le doute, connaissant ce pays, je le doute.

3615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est très bien, ça va?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3620 Une dernière.

Un peu dans le même sens, on a entendu, de la part de Pêches et Océans, leur volonté, dans le cadre de la Loi sur les océans, de peut-être au moins au niveau de leur juridiction, peut-être tenter de veiller un peu à l'ensemble, au moins au niveau des préoccupations du MPO, à l'ensemble du golfe et de l'estuaire aussi.

3625

PAR M. DANIEL GREEN:

Oui, mais ils le font indirectement au niveau de la gestion des pêcheries, au niveau des zones très précises et puis au niveau des pêcheries. Mais c'est plutôt une approche commerciale de gestion de l'industrie de la pêche. Je pense qu'ils ont compris, là, que la morue se promène, là, donc il faut – bon!

3630

Mais là, on ne parle pas de ça, là, on parle d'un projet extérieur, avec beaucoup de pression, avec un lobby excessivement puissant, le lobby du pétrole, avec des zones déprimées économiquement, avec des promesses de richesse. C'est pas évident. Les variables, là-dedans, c'est très différent que simplement la gestion de la ressource des pêches qui a toujours été traditionnellement fédérale, jamais des provinces.

3635

Mais là, les provinces, parce que là, il y a de l'argent à faire dans du pétrole et du gaz, là, les provinces sont là, là. Parce que c'est du "car sharing" puis c'est - il suffit de parler à mes collègues à Terre-Neuve pour me dire le boom qu'ils sont en train de vivre maintenant à cause d'Hibernia et Terra Nova.

3640

Vous savez, il faut quand même être honnête, je ne peux pas vous dire qu'il y a pas une possibilité, pour certaines personnes, de faire énormément d'argent, si on trouve du pétrole et du gaz dans le golfe du Saint-Laurent. C'est possible que ça soit économiquement une manne. Mais moi, je suis pas dans la business de l'huile. Moi, je suis dans la business de protéger l'environnement du Québec. J'ai fait ça toute ma vie. Alors c'est mon choix. Donc ce n'est pas parce que quelque chose est valable économiquement qu'il faut le faire.

3645

3650

Une anecdote. La première commission environnementale au Canada, la Commission Berger, sur McKenzie Pipeline, les années soixante-dix, avant que le BAPE soit créé, avant toute législation environnementale. Du gaz naturel qui descend vers le sud. Les autochtones sont invités: traduction simultanée, la première fois qu'ils voyaient des micros dans des salles, de petites salles, salles paroissiales, et un trappeur s'en vient, devant le juge Berger puis il dit: bon, on veut passer le pipeline sur ma ligne de trappe. J'étais pas d'accord. Et là, j'ai vu sur la télévision des enfants noirs au Biafra, qui mouraient de soif et de faim. J'ai jamais vu ça de ma vie. Si ce gaz naturel va permettre à ces Biafrais-là de manger à leur faim, je suis prêt à laisser passer la ligne sur mon terrain de trappe. Son témoignage à la Commission.

3655

3660

Est-ce qu'un litre de gaz du Mckenzie Pipeline s'est rendu au Biafra, non monsieur.

3665 Alors donc la question, finalement, c'est ça, c'est oui, le gaz naturel, le pétrole dans le golfe risquent de faire des gens très très riches, par contre les dislocations environnementales, la dévastation, on n'a pas parlé de ça, on n'est pas rentré dans le forage, mais le Sierra Club, lors des témoignages, a parlé de la pollution atmosphérique au niveau des brûleurs, a parlé de la contamination aux métaux lourds par rapport aux boues de forage qui ont contaminé entre autres le golfe du Mexique, documenté.

3670 Ce mercure a contaminé les pêcheurs, parce que les pêcheurs mangent le poisson. Alors comme Mobil montrait la biodiversité autour de leurs "rigs", les barracudas, les "snappers", tous les guides de pêche amenaient leurs clients pêcher autour des "rigs", parce que ça attirait les petits poissons et ça attirait les gros, ils étaient farcis de mercure parce que
3675 les boues de forages avaient du mercure dedans. Alors c'était une façon de livrer du mercure aux pêcheurs sportifs et commerciaux du golfe du Mexique. Et là, actuellement, il y a des études biomédicales qui suivent ces pêcheurs-là.

3680 On n'a pas l'occasion évidemment de parler de ça ici, parce que c'est pas – mais il y a, je pense que si on fait le bilan des forages côtiers en Amérique du Nord, en regardant ce qui se passe en Louisiane, en Californie, dans le golfe du Mexique, ils ont commencé à démontrer aux communautés le prix qu'il faut payer et le sacrifice qu'il faut faire pour être riche avec de l'huile et du gaz. Je pense que c'est un beau petit débat de société à faire.

3685 J'espère que ça va être fait, si évidemment le ministre donne au BAPE des mandats plus larges pour que le BAPE puisse explorer toute la question de ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3690 Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

MOT DE LA FIN

3695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ceci met fin à la présente séance.

3700 Donc nous avons entendu cet après-midi cinq (5) mémoires, hier nous en avons entendu quatre (4). La Commission met fin, suspend la deuxième partie de l'audience, autrement dit, va recommencer, poursuivre ses travaux la semaine prochaine, donc mardi prochain, aux Îles-de-la-Madeleine en soirée.

3705 Alors je vous souhaite une bonne fin de journée et une bonne soirée. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 MAI 2004 A DIX-NEUF HEURES (19 H)

3710

3715

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3720

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.